



Rapport d'activités **2018**

WWW.AGGLO-TLP.FR



Vue Sud-Est du sommet du Béout - Lourdes

SOMMAIRE

■ Présentation générale	p4
■ Développement économique	p8
■ Habitat, Politique de la Ville	p14
■ Équipements sportifs	p18
■ Réseau de lecture publique	p22
■ Environnement	p24
■ Promotion du tourisme	p28
■ Mobilité	p30
■ Aménagement Espace Urbanisme	p34
■ Écoles de musique	p38
■ Conservatoire Henri Duparc	p40
■ Gens du Voyage	p46
■ Finances	p50
■ Ressources Humaines	p54

TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

Communauté d'agglomération



La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2017. 86 communes ont mis en commun leur destin et, ensemble, ont vocation à développer des projets structurants et proposer des services publics de qualité, répondant aux besoins des habitants.

Sept EPCI ont fusionné pour créer la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) : la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes, la Communauté de communes de Bigorre-Adour-Echez, la Communauté de communes de Gespe-Adour-Alaric, la Communauté de communes du Canton d'Ossun, la Communauté de communes du Pays de Lourdes, la Communauté de communes de Batsurguère et la Communauté de communes du Montaigu

POURQUOI LA FUSION ?

Dans le cadre de la Loi NOTRe, la Préfète des Hautes-Pyrénées a signé, le 3 août 2016, l'arrêté de création du nouvel EPCI à fiscalité propre en rationalisant son périmètre, et qu'il devienne ainsi la 5^{ème} plus grande communauté d'agglomération d'Occitanie.

Modifier le périmètre sur un bassin de vie plus large

Le territoire devait être rationalisé, fédéré et unifié pour réunir ses atouts, ses forces et ses potentialités afin de stimuler son attractivité globale. Être pertinent, cohérent, organisé, notamment, pour le développement économique et l'emploi.

L'opportunité de construire un projet de territoire

Le processus de fusion s'est accompagné d'un transfert de nombreuses compétences stratégiques à l'agglo pour lui permettre de construire un projet commun de territoire, dans un bassin de vie et d'emploi cohérent.

agglo-tlp.fr

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLO

La CATLP exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences obligatoires prévues par l'article L5216-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

Compétences obligatoires :

- Actions de développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire, Organisation de la mobilité
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Promotion du territoire
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI): items 2,4,5 et 8

Les compétences facultatives et optionnelles exercées en 2018 sont les suivantes :

Compétences facultatives :

- Le Pôle universitaire tarbais
- Les chemins de randonnée
- Le Règlement Local de Publicité extérieure
- Le projet culturel du territoire
- Le financement de la Scène Nationale du Parvis
- L'assainissement collectif et non collectif des anciennes Communauté de communes de Batsurguère et Montaigu
- La maîtrise d'ouvrage et la gestion de la "Voie verte des Gaves"
- GEMAPI : item 11
- La mise en oeuvre des documents d'objectifs Natura 2000

Compétences optionnelles :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

L'AGGLO



La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées compte 133 conseillers communautaires, dont 1 Président et 15 Vice-Présidents. Le Bureau Communautaire est composé de 56 membres.

LES ÉLUS

Composition du Conseil Communautaire lors de sa session du 1^{er} janvier 2018 :

Président : Gérard TRÉMÈGE (Maire de Tarbes)

Vice-Présidents :

- 1- Patrick Vignes (Maire de Laloubère) - *Aménagement de l'espace*
- 2- Josette Bourdeu (Maire de Lourdes) - *Tourisme*
- 3- Yannick Boubée (Maire d'Aureilhan) - *Procédures administratives et Mutualisation*
- 4- Fabrice Sayous (Maire de Juillan) - *Recherche et Innovation*
- 5- Jean-Claude Beaucoueste (Maire de St-Pé-de-Bigorre) - *Relations interco. voisines et Communication*
- 6- Fabienne Layré-Cassou (Maire de Bordères-sur-L'Echez) - *Marketing territorial*
- 7- André Barret (Maire de Bernac-Dessus) - *Équilibre social de l'habitat et Gens du Voyage*
- 8- Gérard Clavé (Maire de Bartres) - *Commande publique*
- 9- Denis Fagné (Maire d'Ibos) - *Finances*
- 10- Marc Bégorre (Maire de Lamarque-Pontacq) - *Ressources Humaines*
- 11- Valérie Lanne (Maire d'Arrayou-Lahitte) - *Plan Pluriannuel d'investissement et de fonctionnement*
- 12- Jacques Lahoille (Adjoint Maire Oursbelille) - *Fiscalité*
- 13- André Laborde (Maire d'Aspin-en-Lavedan) - *Eau et Assainissement - Travaux*
- 14- Jean-Claude Piron (Adjoint Maire Tarbes) - *Environnement*
- 15- Jean-Christian Pedeboy (Maire de Barbazan-Debat) - *Mobilité*

Le Bureau Communautaire

Christiane Aragnou (Maire Sère-Lanso) / Anne-Marie Argounes (Tarbes) - *Urbanisme* / Michel Ausina (Lourdes) / Jean-Marc Boya (Maire Adé) / Jean Buron (Maire Bazet) / Roger-Vincent Calatayud (Tarbes) / Gérard Capel (Lourdes) / Jean-Louis Crampe (Maire Ourdon) / Gilles Craspay (Tarbes) - *Enseignement Supérieur* / Ginette Curbet (Maire de Gardères) - *Aménagement du territoire et Projet alimentaire territorial* / Andrée Doubrère (Tarbes) - *Politique de la Ville* / Michel Dubarry (Maire Bernac-Debat) / Emmanuel Dubié (Juillan) / Serge Duclos (Maire Orincles) / Marc Garroq (Maire Bours) / Jaques Garrot (Maire Lugagnan) - *Fonds de concours* / Geneviève Isson (Maire Séméac) - *Équipements culturels* / Christian Laborde (Maire de Louey) - *Artisanat et PME* / Evelyne Laborde (Maire Omex) / Yvette Lacaze (Maire Les Angles) / David Larrazabal (Tarbes) / Jean-Claude Lassarrette (Maire Saint-Martin) / Fabienne Layré-Cassou (Bordères-sur-l'Echez) - *Marketing territorial* / Jean-Michel Lehmann (Maire Odos) / Roger Lescoute (Maire Soues) / Alain Luquet (Maire Lanne) - *SDIS* / Myriam Mendès (Tarbes) / Ange Mur (Maire Jarret) - *Scolaire et Péricolaire* / Michèle Pham-Baranne (Tarbes) / Evelyne Ricart (Maire Aurensan) - *Accompagnement des petites communes* / François Rodriguez (Maire Bordères-sur-l'Echez) / Jean-Michel Segneré (Maire Horgues) - *Aides aux entreprises* / Philippe Subercazes (Lourdes) - *Habitat* / Alain Talbot (Maire Sarrouilles) / Francis Touya (Tarbes) - *Équipements sportifs* / Guy Vergés (Maire Loubajac) - *Petite enfance* / Marie-Pierre Vieu (Tarbes) - *Économie Sociale et Solidaire* / Bruno Vinuales (Lourdes) - *Commerce*.

Les conseillers communautaires

Jean-Christian Amaré (Angos) / Elisabeth Arheix (Tarbes) / Jean-Pierre Artiganave (Lourdes) / Georges Astuguevieille (Benac) / Jean-Pierre Balestat (Luquet) / Marie-Paule Baron (Soues) / Philippe Baubay (Séméac) / Michel Bonzom (Ossen) / Francis Bordenave (Ossun) / Serge Bourdette (Germes-Sur-L'oussouet) / Lucien Bouzet (Ségus) / Elisabeth Brunet (Tarbes) / François-Xavier Brunet (Tarbes) / Jean-François Calvo (Tarbes) / Marie-Suzanne Campagnolle (Tarbes) / Anne Candebat-Requet (Tarbes) / Viviane Carcaillon (Lagarde) / Yves Cardeilhac (Escoubes-Pouts) / Rémi Carmouze (Montignac) / Marie-Antoinette Cassagne-Rodriguez (Tarbes) / Jean-Noël Cassou (Ourdis Cotdoussan) / Philippe Castaing (Peyrouse) / Jean-Claude Casterot (Geu) / Georges Castres (Julos) / Jean-Louis Cazaubon (Poueyferré) / Marie-Françoise Crancée (Tarbes) / Annette Cuq (Lourdes) / Roland Darré (Bourreac) / Pierre Darré (Gazost) / Daniel Darré (Averan) / Marcel De La Conception (Paréc) / Denis Depond (Hibarette) / Benoît Dossat (Juncalás) / Jean-François Dron (Loucrup) / Laurent Dubouix (Tarbes) / Suzan Ducasse (Aureilhan) / Jean-Marc Duclos (Ossun-Ez-Angles) / Jean-Michel Duclos (St-Créac) / Martine Fochesato (Séméac) / Michel Forget (Tarbes) / Joseph Fourcade (Ger) / Jean-Pierre Frechin (Ouste) / Jean-Bernard

Gaillanou (Bordères-Sur-L'Échez) / Alain Garrot (Lourdes) / Simone Gasquet (Aureilhan) / Romain Giral (Tarbes) / Charles Habas (Orleix) / Paul Habatjou (Arcizac-Ez-Angles) / Laure Joubert (Tarbes) / Jean-Marc Lacabanne (Aureilhan) / Bernard Lacoste (Chis) / Charles Lacrampe (Bourréac) / Paul Lafaille (Cheust) / Francis Lafon-Puyo (Barlest) / Pierre Lagonelle (Tarbes) / René Lapeyre (Sarniguet) / Claude Lesgards (Salles-Adour) / Sylvie Marche (Odos) / Vincent Mascaras (Layrisse) / Patrice Merigot (Gez-Ez-Angles) / Pierre Montoya (Tarbes) / Chantal Morera (Lezignan) / Madeleine Navarro (Lourdes) / Laurent Penin (Barry) / Marie Plane (Artigues) / Yves Piette (Vielle-Adour) / Eugène Pourchier (Tarbes) / Danielle Renaud (Arrodets-Ez-Angles) / Michel Ricaud (Azereix) / Claudine Rivaletto (Barbazan-Debat) / Céline Roulet (Tarbes) / Paul Sader (Viger) / Michel Sajoux (Allier) / Roger Semmartin (Arcizac-Adour) / Jacques Sevilla (Gayan) / Robert Subercazes (Barberust-Lias) / Jean-Marie Tapie (Momères) / Laurent Teixeira (Tarbes) / Jean Touya (Séron) / Maryse Verdoux (Visker) / Christian Zytynski (Aureilhan)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET INNOVATION

*Un bilan
plus que
positif*

TELEPORT



Parmi les compétences obligatoires de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux. L'objectif est bien la création de valeur ajoutée et donc d'emplois pour l'ensemble de la population active.

IMMOBILIER D'ENTREPRISES AU CŒUR DE NOS COMPÉTENCES

Programmation des premiers travaux de réhabilitation des ZAE

Avec la Loi NOTRe, la CATLP a récupéré en gestion près de 8 ZAE anciennement communales qui pour certaines nécessitaient des travaux de requalification.

En 2018, les services techniques et le service développement économique ont réalisé un état des lieux des besoins d'investissement. 2019 devrait voir les premiers travaux.

Programmation des premiers travaux de réhabilitation des ZAE

Le stock de foncier commercialisable sur l'agglomération s'élevait à 32.6 ha au 31 décembre 2018 :

- Eurocampus Pyrénées à Ibos : 24 ha
- Zone de Saux : 0.6 ha
- Cap Pyrénées à Adé : 8ha
- Sans compter le Parc de l'Adour (60 ha non aménagées) et l'Ecoparc de Bordères sur l'Echez (30ha non aménagés).

En 2018, la CATLP a vendu 1.31ha pour un montant de 407 560€ :

- EuroCampus Pyrénées à Ibos : 2000m² commercialisés pour un montant de 70 000€
- Cap Pyrénées à Adé : 5100m² commercialisés pour un montant de 127 560€

- Pyrène Aéro-pôle Tertiaire : 6000m² commercialisés pour un montant de 210 000€

Il convient de noter un décalage dans les cessions de fin d'année 2018 qui ont été reportées au premier trimestre 2019.

La gestion d'un parc immobilier pour assurer le parcours résidentiel des entreprises

- 4 hôtels d'entreprises : Télésite, Libération, Renaudet, Gabas
- 3 Téléports (2/3/4)
- MCEF Tarbes Arsenal

Ils nous ont rejoints ou ont renouvelé leur bail :

- Télésite : CUTP, UPPA,
- Téléports : Paris Brand, Alter Habitat, Daher
- Saux : ACTL, Motoculture Lourdaise
- Renaudet : P-ESO
- MREF : La Région Occitanie, Wimoov
- Gabas : Label Châtaigne

En synthèse, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est désormais en première ligne sur les projets d'immobilier d'entreprises.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET PARTENARIAT

Accompagnement à l'émergence, à la structuration et au développement

CAP : un dispositif partenarial essentiel

En juin 2017, la CATLP a décidé de mettre en place un Comité d'accompagnement partenarial (CAP) avec l'ensemble des partenaires du monde économique présents sur le territoire afin de mutualiser les forces/simplifier les procédures pour l'entrepreneur et l'entreprise.

En 2018 : 105 entreprises ont été reçues, orientées et accompagnées dans le cadre du CAP.

Ces 105 entreprises représentent plus de 1 100 emplois créés ou maintenus, pour plus de 37 millions d'euros d'investissement (productifs et immobiliers).

Dispositif financier d'accompagnement : Entrepren@

La CATLP a choisi d'orienter ses interventions vers l'immobilier économique et l'innovation. Il s'agit d'accompagner les projets de création-extension d'établissements ou de diversification de productions, nécessitant des investissements immobiliers. L'aide peut se traduire par une subvention. Dans tous les cas, l'aide est plafonnée à 50 000 € par projet. Ce nouveau dispositif d'aide à l'immobilier a été voté en Conseil communautaire le 21 décembre 2017.

Dispositifs Entreprises	Nombre d'entreprises	Montant de (Investissement)	Subventions Communautaires	Autres financements (publics et privés)
Innovation	15	645 334 €	104 517 €	245 835 €
Immobilier	4	4 000 000 €	1 714 036 €	803 649 €
Commerce	10	1 617 802 €	167 355 €	629 838 €
Agro-alim.	2	1 067 000 €	50 000 €	172 000 €
ESJ	6	153 000 €	25 000 €	0 €
TOTAL	37	7 487 426 €	520 345 €	1 820 152 €

Citéslab : un dispositif de soutien à la création d'entreprises dans les QPV

CitésLab est un dispositif national proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a été transféré vers La Banque Publique d'Investissement, depuis Janvier 2019. Il vise à développer la création d'activités économiques dans les quartiers de la Politique de la Ville (QPV), prioritaires et en veille active. Depuis le 1^{er} juin 2017, la CATLP porte le dispositif CitésLab.

Le chef de projets CitésLab est dédié à l'amorçage de projets d'activités économiques dans les QPV, la détection des projets en amont de toute formalisation par les créateurs d'activités potentiels, une fonction de relais des porteurs de projets vers les dispositifs d'appui en aval et les partenaires de l'emploi et l'insertion et l'appui dans la durée aux porteurs de projet.

Au total, 520 345€ ont été attribués à 37 entreprises dont 3 communes (commerce de proximité) pour favoriser le développement économique sur le territoire d'un montant d'investissement de près de 7 500 000€ pour plus de 450 emplois maintenus et créés sous 2 ans.

En tant que chef de file de l'immobilier d'entreprises, la participation financière de la CA TLP a permis de débloquer près de 2 000 000€ de subventions auprès d'autres financeurs notamment le Conseil Régional d'Occitanie.

Résultats 2018 :

- Actions d'amorçage individuel : 34 porteurs d'idées reçus soit 50% de femmes et 50% d'hommes. Un taux de 12 % d'entreprises créées suite à l'accompagnement CitésLab. Un taux de 38 % de personnes en cours du montage du projet.
- Actions de sensibilisation : 27 actions de sensibilisation, soit 70 personnes sensibilisées.
- Autres Actions : 10 actions de maillage, 5 actions du réseau.



Une agglomération qui soutient les structures du monde économique

BIC Crescendo

La CATLP accompagne la structure associative BIC Crescendo qui offre un écosystème entrepreneurial et d'innovation. Elle aide les créateurs d'entreprises à déjouer les pièges des premières années de leur existence et à lier les bons projets avec les exigences de l'économie mondiale. Crescendo leur propose des solutions clés en main : hébergement, services mutualisés et animations d'accompagnement qui leur ouvrent le chemin vers la réussite.

Deux outils d'accompagnement sont développés :

- Une couveuse d'activités qui accueille et accompagne 67 entrepreneurs non immatriculés.
- Une pépinière d'activités qui héberge 20 entreprises.

Le BIC Crescendo porte également l'animation du réseau thématique French Tech Hautes-Pyrénées (transition énergétique) et la Mêlée Adour (numérique).

Initiative Pyrénées

Initiative Pyrénées est l'une des 225 plateformes d'Initiative France, premier réseau associatif d'appui et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprise. Chaque plateforme propose gratuitement une offre de service complète. Elle accorde des prêts d'honneur sans intérêts et sans garantie permettant à l'entrepreneur de renforcer ses fonds propres. La CATLP a décidé d'accompagner en 2018 la plateforme d'Initiative Pyrénées pour un accueil de 154 porteurs de projets dont 42 ont été accompagnés sur le territoire communautaire par l'octroi de près de 393 000€ de prêts d'honneur.

Réseau Entreprendre Adour

Cette collaboration permet de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises du territoire de l'agglomération. L'association est composée de chefs d'entreprises bénévoles qui accompagnent des primo-créeurs ou primo-repreneurs. La participation financière de la collectivité est de 5 000 € par an. Par ailleurs, l'association porte depuis 2011 le programme « Les Entrepreneurs en Adour » qui propose une formation-action de sensibilisation à la création d'entreprise pour un public d'étudiants de niveau BAC+2 minimum. La CATLP a participé financièrement à hauteur de 1 000€ pour cette animation.

Le Comité d'accompagnement partenarial a permis de regrouper les partenaires du monde économique.

Syndicat mixte Pyrénia

La CATLP participe financièrement au fonctionnement du syndicat mixte de Pyrénia en tant que gestionnaire de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de la ZAC Pyrénia. 738 600 € ont été alloués en investissement et 436 000 € en fonctionnement.

Un recrutement pour se développer à l'exogène

L'année 2018 a vu le recrutement d'un chargé de mission marketing territorial / animation de filière qui doit permettre un rayonnement de la CATLP sur les territoires extérieurs.

MARKETING TERRITORIAL ET INNOVATION

Un concours d'innovation « Start in Pyrénées »

Du 15 mai 2018 au 31 octobre 2018, l'Agglomération a initié le 1^{er} concours national d'innovation des Hautes-Pyrénées, en partenariat avec des acteurs publics et privés du territoire, avec pour objectif de développer l'implantation de nouvelles start-up.

Le 29 novembre 2018, 10 candidats issus de quatre filières à fort potentiel de développement pour territoire (aéronautique et spatial, transition énergétique, digital/ IA/ IoT et tourisme) ont été retenus et ont présenté leur projet devant un jury composé d'acteurs économiques majeurs du territoire.

60 000€ de prix et une mise à disposition d'outils de

Start in
Pyrénées

développement (accès gratuit à l'accélérateur de start-up, au FAB LAB, à la halle technologique et hébergement au BIC Crescendo pendant un an) ont été attribués à 4 lauréats.

1^{er} prix (30 000€) : HMT (Human Mechanical Technologies),
2^{ème} prix (15 000€) : Next Aero Concept, 3^{ème} prix (10 000€) : Sarah Langner (Marelha), 4^{ème} prix (5 000€) : Youstiti

Actions promotionnelles de la CATLP

En 2018, La CATLP a effectué des actions promotionnelles lors de deux salons professionnels :

- SIMI (Salon de l'IMmobilier d'Entreprises), les 5, 6 et 7 décembre 2018
- Parcours France, Salon de l'économie et du Business en région, en partenariat avec Ambition Pyrénées, les 4 et 5 octobre 2018.

ANIMATION ET STRUCTURATION DES FILIERES

ESS : une autre économie possible

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. L'économie sociale et solidaire (ESS) fait partie intégrante de la stratégie de développement économique portée par la CATLP. Après les éditions de 2016 et 2017, un nouvel appel à projets a été lancé en 2018. Un budget annuel de 50 000€ est alloué pour soutenir les projets d'investissement des entreprises de l'ESS.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées intègre une nouvelle compétence : le commerce

Sur la base d'un diagnostic commercial réalisé en mai 2017 par la CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées, la CATLP a élargi son champ d'intervention avec l'intégration de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » prévue par la loi NOTRe lors du Conseil communautaire du 21 décembre 2017.

La CATLP a décidé de formaliser sa stratégie de développement de l'offre commerciale basée en privilégiant l'équilibre périphérie/centre-ville/communes. Il s'agit de renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes et des centres-bourgs.

Quatre projets de commerce de proximité portés par des communes ont été accompagnés par la CA TLP en 2018: Gardères, Azereix, Lourdes et Saint-Pé de Bigorre.

La Communauté a accompagné également 7 commerces sur la ville de Lourdes dans le cadre de l'opération FISAC.

Alimentaire et agricole

En mars 2017, la CATLP a été lauréate de l'appel à projets national au titre du programme national de l'alimentation pour son projet alimentaire territorial. Démarche qui s'est concrétisée en octobre 2017 par la reconnaissance officielle par le Ministère de l'agriculture. En octobre 2017, la CATLP a conventionné avec l'ISTHIA de Foix pour la réalisation d'un diagnostic des acteurs de l'agriculture et de l'alimentaire.

En 2018, une étude-action a été réalisée pour établir le diagnostic alimentaire et agricole et le programme d'actions du Projet alimentaire territorial. Ce dernier sera approuvé en 2019.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Comptant plus de 6 000 étudiants sur site, Tarbes est un pôle de premier plan sur l'ex Région Midi-Pyrénées et qui vise à rayonner à l'échelle de la nouvelle région Occitanie. La CATLP au regard de ses compétences participe aux financements de thèses et l'investissement sur des projets structurants.

Poursuite de financements de thèses

En 2018, la CATLP a délibéré pour accompagner trois thèses supplémentaires :

- La modélisation thermomécanique sous sollicitation statique et cyclique de structures composites portée par l'IUT de Tarbes.
- La stimulation électrique neuromusculaire chronique et sarcopénie chez les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer par STAPS (UPPA).
- Projet PALOMAC : Évaluation du Potentiel de co-produits Agricoles LOcaux valorisables dans le domaine des Matériaux de Construction de l'IUT de Tarbes. Au total, ce sont 6 thèses qui ont été financées en 2018 pour un montant de 45 000€.

L'accompagnement aux projets structurants

Génie Civil pour la Construction Durable

La CATLP, en tant que financeur, a suivi le projet de construction d'un bâtiment pour le génie civil et la construction durable pour l'IUT de Tarbes.



EN RÉSUMÉ

2018, c'est ...

- » Le recrutement d'un chargé de mission Marketing territorial
- » La montée en puissance du Comité d'accompagnement partenarial
- » La réalisation du 1^{er} concours d'innovation « Start in Pyrénées »
- » La construction opérationnelle du Projet alimentaire territorial

HABITAT & POLITIQUE DE LA VILLE

Maintenir la dynamique

L'année 2018, c'est :

- Pour la Politique de la ville : la poursuite de la mise en œuvre des 2 contrats de ville à travers le GTP, l'approfondissement des études NPNRU sur Tarbes et Lourdes.*
- Pour l'Habitat : l'achèvement du Programme Local pour l'Habitat sur l'ex Grand Tarbes ; la poursuite des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ; la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement ; l'accompagnement de deux nouvelles démarches stratégiques : le volet Habitat du PLUi HD et le dispositif Action Cœur de Ville (ACV).*

LES CONTRATS DE VILLE DU GRAND TARBES ET DE LOURDES 2015-2020

Le partenariat existant dans les Hautes-Pyrénées en matière de Politique de la ville entre l'État, la Communauté d'Agglomération TLP, le Conseil Départemental, ainsi que la CAF est incarné dans un GIP mutualisateur de financements et de stratégies. Dès lors, les crédits spécifiques de la Politique de la ville sont affectés aux quartiers prioritaires du territoire par l'intermédiaire du GIP Politique de la ville au vu du plan d'actions établi de façon partenariale par l'ensemble des institutions membres de ce GIP.

Les 2 contrats de ville ce sont :
 4 quartiers prioritaires,
 2 quartiers en veille active,
 6 conseils citoyens mis en place, une centaine d'actions, un partenariat important autour d'actions d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers.

En 2018, les participations ont été les suivantes : État : 237 000 €, CATLP : 260 000 €, Département des Hautes-Pyrénées : 218 000 €, CAF des Hautes-Pyrénées : 10 000 € (poste éducatrice de rue), OPH 65: 15 187 € (dont 10 000 € poste éducatrice de rue + fonds de participation des habitants), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 49 000 €. Cette participation a permis de soutenir en 2018, 105 projets représentant un montant total de 584 730 € (dont 79 projets dans le cadre du Contrat de ville du Grand Tarbes et 26 projets dans le cadre du Contrat de ville de Lourdes).

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU)

Dans les Hautes-Pyrénées, 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été retenus : 3 sur Tarbes (Tarbes-Est, Tarbes-Ouest, Tarbes-Nord) ; 1 sur Lourdes (Ophite). Trois quartiers ont été signalés Projet d'Intérêt Régional (PRIR) et retenus localement au titre du NPNRU : Tarbes Est (Bel Air) ; Tarbes Ouest (Solazur) ; Lourdes (Ophite). Deux protocoles de préfiguration NPNRU (un sur Tarbes et un sur Lourdes) ont été signés en 2016, marquant l'engagement des partenaires, définissant les premiers éléments de projet et lançant deux études de définition.

L'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, maître d'ouvrage de ces études, est accompagnée par plusieurs bureaux d'études spécialisés dans chacun des quatre volets qui les structurent : un volet social, un volet urbain/habitat, un volet économique, un volet développement durable.

Dans ce cadre, pour 2018, l'agglomération a organisé plusieurs réunions de coordination, d'animation et d'information : groupes de travail, comités techniques, comités de pilotage, réunions de concertation...

Ces études de préfigurations ont permis :

- Quartier Bel Air : de définir un scénario d'évolution du quartier à travers les piliers d'actions suivants : le développement du centre-ville par l'intégration

du quartier (désenclavement) ; la mise en valeur du potentiel paysager des espaces publics; la déspecialisation des formes d'habitat ; le soutien aux copropriétés.

- Quartier Ophite : de dresser les principes d'intervention suivants : améliorer les conditions de vie et d'accueil des habitants pour éviter une ghettoisation du quartier ; mieux répartir l'offre de logements dans l'agglomération ; traiter les risques sismiques ; mieux intégrer la RD 821 dans le respect du cadre de vie, la sécurité des habitants et l'accueil des touristes ; développer des projets innovants de commerces de destination liés aux flux touristiques « montagne » pour développer l'emploi, l'économie et l'offre d'habitat.

L'année 2018 a toutefois été marquée par un ralentissement dans la poursuite des études dû à un contexte

réglementaire riche, influençant la soutenabilité financière des projets : loi ELAN (restructuration du tissu HLM), loi de Finances 2018 (réduction du loyer de solidarité).

La fin de l'année a été consacrée à la présentation des propositions de scénarii qui seront affinées sur 2019 en vue de déterminer un programme précis d'actions et leurs financements permettant, in fine, de rédiger la convention de renouvellement urbain.

Les 2 NPNRU, sur Tarbes et sur Lourdes, ce sont 2 projets ambitieux de requalification qui changeront l'image des quartiers prioritaires. La concrétisation de l'engagement des partenaires à travers une convention pluriannuelle est prévue en 2019.

LE PROGRAMME LOCAL POUR L'HABITAT (PLH) DE L'EX-GRAND TARBES ET LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH et PIG)

En 2018, **le PLH** c'est :

- 275 300 € d'aides à la production et la réhabilitation de logements sociaux ;
- L'accueil et l'insertion des gens du voyage avec la poursuite des projets de sédentarisation et/ou de terrains familiaux (Séméac, Ibos, Bordères) et la participation au Schéma départemental d'accueil et d'insertion des gens du voyage, en partenariat avec les services de l'Etat, du département et la SAGV65 ;
- La participation à l'Observatoire Départemental Partenarial de l'Habitat ;

Le PLH de l'ex-Grand Tarbes est arrivé à échéance au 31 décembre.

Parallèlement, la collectivité s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un PLUi intégrant un volet Habitat et Déplacement. Cette étude sera lancée en 2019.

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat :

En 2018, la CATLP est couverte par plusieurs dispositifs :

- PIG de l'ex-Grand Tarbes ;
- OPAH Gabas-Adour-Echez ;
- OPAH Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves ;
- OPAH RU de Tarbes.

Ces opérations sont dédiées à la réhabilitation des logements du parc privé autour les priorités affichées par l'Agence Nationale de Habitat, à savoir :

- La lutte contre l'habitat indigne ;
- L'efficacité énergétique ;
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie ;

- L'amélioration de logements locatifs dégradés et la production d'une offre locative privée à loyer maîtrisé.

En 2018, 213 dossiers ont été déposés dans le cadre de ces opérations.

Parallèlement, une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU a été lancée sur la commune de Lourdes. Elle a permis, sur la base d'un diagnostic, de définir un périmètre opérationnel d'intervention sur le parc privé selon

5 axes :

- La revalorisation d'image et redynamisation des secteurs identifiés comme prioritaires ;
- La prise en compte de la concentration de problématiques de mal logement et de logement local déqualifié ;
- La valorisation d'un potentiel résidentiel fort ;
- La présence d'îlots dégradés présentant des dysfonctionnements et problématiques aiguës en termes de bâti et d'aménagement urbain ;
- La présence d'îlots stratégiques pouvant donner lieu à de réelles opportunités.

Au total, l'étude a révélé 7 îlots dégradés ou potentiellement insalubres sur lesquels une intervention sera nécessaire.

La mission de suivi-animation de l'OPAH RU de Lourdes est prévue en 2019.

A travers l'ensemble de ces dispositifs, l'agglomération porte une politique forte et des actions volontaristes en faveur de l'amélioration de l'habitat à la fois sur le parc public et le parc privé.



LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Les lois ALUR (2014) et Égalité / Citoyenneté (2017) ont positionné les communautés d'agglomérations dotées d'un PLH et ayant sur leur territoire un quartier politique de la ville (QPV), comme « chefs de file » de la politique d'attribution des logements sociaux et garantes d'une politique équilibrée de peuplement. Dans ce cadre, une Conférence Intercommunale du Logement (CIL), co-présidée par le président de l'agglomération et le préfet, a été créée. Elle a pour objectif de :

- Définir de manière concertée, avec les communes et les partenaires, les orientations de la politique intercommunale des attributions de logements sociaux ;
- Constituer, avec le plan partagé de gestion de la demande, le cadre et la gouvernance de la gestion de la demande, de l'information et des attributions.

L'agglomération a relancé cette démarche, en 2017, à l'échelle du nouveau territoire. Les réunions techniques organisées avec les principaux acteurs du logement social présents sur le département (État, bailleurs sociaux, Conseil Départemental, ADIL, GIP Politique de la ville, ...) ont d'abord permis de poser les bases d'un diagnostic partagé. Elles ont également contribué à définir les enjeux en matière d'équilibre de peuplement, de mixité sociale, de relogements liés au NPNRU ou de modalités de coopération entre bailleurs et réservataires.

La CATLP a réuni sa 1^{ère} Conférence Intercommunale du Logement le 28 juin 2018. Cette CIL a adopté un seul et unique document cadre : la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui porte les orientations stratégiques suivantes :

- Développer le parc très social ;
- Poursuivre la réhabilitation du parc social ;
- Renforcer les rééquilibrages de peuplement des quartiers prioritaires ;
- Développer des passerelles avec le parc privé.

Sur l'ensemble du territoire communautaire, ces orientations passent notamment par la mise en place de quotas d'attributions :

- Attributions aux publics prioritaires (définis à l'article 70 de la loi Égalité et Citoyenneté) ;
- 25% des attributions annuelles hors QPV seront consacrées aux demandeurs du 1^{er} quartile soit aux demandeurs ayant des ressources annuelles inférieures ou égales à 6 848 € (montant de ressource annuelle fixé par arrêté ministériel) ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ;
- Tendre vers un taux de 50% d'attributions en QPV pour les ménages ayant des ressources supérieures aux demandeurs du 1^{er} quartile.

Outre la mise en œuvre de la CIA, l'agglomération poursuit également les travaux avec ses partenaires pour l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGID). Ce plan aura vocation à définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information.

En matière de résultats, en 2018, comme en 2017, le contexte de marché particulièrement détendu sur l'agglomération contribue à respecter les orientations fixées.

EN RÉSUMÉ

2018, c'est ...

- 2 **contrats deville** qui s'appuient sur 4 piliers forts : la cohésion sociale ; l'emploi et le développement économique ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; les actions transversales.
- De nombreuses actions en faveur des **quartiers prioritaires** : signature de la charte Entreprises et quartiers, mise place d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur les thématiques sécurité et environnement/déchets (quartier Bel Air), création de postes de médiateurs et chantiers emploi via les conventions d'abattements TFPB, dispositif CitésLab pour l'accompagnement à la création d'activités...
- 2 **NPNRU**, dont les études de préfiguration déboucheront, en 2019, sur des programmes de renouvellement urbain sur les quartiers de l'Ophite (Lourdes) et Bel Air (Tarbes).
- Une volonté d'intervenir sur le **parc privé** ; l'ensemble du territoire de l'agglomération étant couvert par des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.
- Une participation et une contribution au dispositif **Action Cœur de Ville** sur la stratégie habitat.
- Un nouveau rôle d'animation en matière d'**équilibre de peuplement** et d'attribution de logement via la CIL.
- Un accompagnement des stratégies habitat dans les documents programmatiques de l'agglomération (PLUi HD, PCAET, Contrat Territorial...).
- Une participation en continue aux politiques du logement menées par l'ensemble des partenaires : Etat (CTH, CRHH, SPEP), Département (PDALHPD, PTI).

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Offrir des équipements de qualité

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dirige 7 équipements sportifs, le complexe aquatique de Lourdes, le centre nautique Paul Boyrie, la piscine Michel Rauner, la piscine Tournesol, la Maison de l'Éscrime, la Maison des Arts Martiaux et l'Hippodrome de Laloubère. Soutenir et promouvoir la pratique sportive est l'objectif principal.

LE COMPLEXE AQUATIQUE DE LOURDES

Ce complexe, conçu comme une grande halle lumineuse, a été construit en 2015. Cette piscine a été pensée pour le confort des usagers. Un espace de détente composé d'un hammam, d'un jacuzzi, de deux saunas, d'une zone de relaxation et de trois douches massantes.

Fréquentation annuelle

Scolaires :	40 023
Public :	42 300
Associations :	18 150
Activités :	15 950
Espace Bien-être :	5 250
Total :	121 673

Description de l'équipement :

- 1 bassin d'apprentissage avec baquettes à bulles
- 1 bassin intérieur 25 m x 15 m
 - 1 espace détente
 - 1 bassin ludique extérieur



Les faits marquants 2018 :

- Septembre 2018 : Forum des associations
- Novembre 2018 : Compétition départementale de natation
- Décembre 2018 : Téléthon - Baptême de plongée, kayak club initiations, marathon de natation

LE CENTRE NAUTIQUE PAUL BOYRIE, TOURNESOL (TARBES), LA PISCINE MICHEL RAUNER (SÉMÉAC)

Ces trois piscines offrent une large gamme d'activités qui prend en compte la natation scolaire de l'école maternelle à l'université, la natation sportive (natation synchronisée, natation sportive, waterpolo), le sauvetage, le triathlon, la plongée sous-marine, le canoë-kayak, ainsi que la pratique d'activités de prolongement (bébés nageurs, activités aquatiques...).

Description des équipements :

Le Centre Nautique Paul Boyrie :

- 1 bassin olympique de 50 m de 8 couloirs
- 1 bassin d'apprentissage
- 1 bassin extérieur chauffé de 25 m de 6 couloirs
- 1 zone aqualudique dite « sèche »
- 2 toboggans (1 serpent et 1 pentagliss)

La Piscine Tournesol :

- 1 bassin de 25 m couvert de 4 couloirs

Fréquentation annuelle

Centre nautique Paul Boyrie :

- Scolaires :	35 150
- Public :	93 100
- Associations :	900
- Clubs :	25 670
- Animation CATLP :	3 170
Total :	157 990

La piscine Tournesol :

- Scolaires :	4 070
- Associations :	14 570
- Clubs :	6 500
Total :	25 140

La piscine Michel Rauner :

- Scolaires :	11 840
- Public :	5 490
- Associations :	1 310
- Clubs :	5 940
Total :	24 580

La Piscine Michel Rauner :

- 1 bassin de 25 m couvert de 5 couloirs
- 1 bassin extérieur chauffé de 25 m de 5 couloirs avec un petit bain d'apprentissage.

Les faits marquants 2018 :

- Février : Compétition de sauvetage épreuve qualificative pour le N2
- Mars : Championnat régional de natation; Championnat de France N2 de natation
- Avril : Championnat de France de sauvetage organisé par l'EPSTN; Meeting des 28^{ème} Nautiques de Tarbes organisé par le TNC
- Juin : Gala de natation synchronisée organisé par l'EPSTN; Épreuve de triathlon

LA MAISON DE L'ESCRIME

La Maison de l'Éscrime est composée de deux grandes salles, l'une vouée à l'entraînement et l'autre à la compétition.

Ses tribunes ont une capacité d'accueil de 220 personnes. Des manifestations internationales, nationales et régionales y sont organisées. Elle accueille des stages Régionaux et Nationaux de l'équipe de France M20 et M17 en préparation des Championnats d'Europe et du Monde. Une action est mise en place pour la rééducation post opératoire des personnes opérées d'un cancer du sein. Les 2 salles de la maison de l'escrime sont utilisées tous les jours de la semaine en moyenne de 9h à 12h et de 13h à 21h.

Fréquentation annuelle
3 500 personnes



Les faits marquants 2018 :

- 4 compétitions : Tournoi international cadet « Sabre d'Or », Épreuve de Zone Benjamin à Poussin, Épreuve de Zone Minime (400 compétiteurs - 900 spectateurs - 3 nations (France, Espagne, Chili), Épreuves régionale M15 (100 participants, 300 spectateurs).
- 8 stages, dont un stage national Équipe de France et un stage de préparation au championnat d'Europe M20, avec 300 participants, stage national Équipe de France M17 et pôle France relève sabre.

LA MAISON DES ARTS MARTIAUX



Fréquentation
annuelle
4 000 personnes

Ce bâtiment construit en Haute Qualité Environnementale (HQE) a pour objet d'une part, d'accueillir les comités sportifs départementaux qui réunissent

l'ensemble des Arts Martiaux (Aïkido, Judo, Jujitsu, Karaté, Kendo, Taekwondo, Yoseikan Budo et le Wushu), et d'autre part, d'accueillir des compétitions, des stages, des entraînements collectifs, et l'enseignement des sciences techniques des activités physiques et sportives. Tout au long de l'année des cours inter clubs sont donnés les lundis et jeudis. Toutes les réunions du comité départemental se déroulent à la MAM (bureau directeur et comité directeur).

L'HIPPODROME DE LALOUBÈRE

Les courses de chevaux organisées à l'hippodrome de Laloubère sont télévisées. Ces retransmissions permettent d'étendre considérablement la notion de fréquentation de l'hippodrome. Ces courses permettent d'être retransmises dans le monde entier. La fréquentation sur chaque course représente la venue de 2 500 personnes.

Principales dates des courses :

- 2 et 9 avril 2018
- 10 mai 2018
- 11 juin 2018
- 14 et 21 octobre 2018

L'hippodrome génère une recette de paris de plus de 10 millions d'euros. La piste est une référence pour sa qualité devenue exceptionnelle au dire des professionnels.

Les courses se font en journée et en semi-nocturne.





L'USINE - BÂTIMENT 313

Situé au sein de l'ancien Arsenal de Tarbes, créé en 1871, le bâtiment 313, désaffecté depuis la fermeture des établissements GIAT Industries, fait aujourd'hui l'objet d'une réhabilitation pour accueillir un complexe multisport d'une superficie de 11 000 m². Un concours d'architecture a été lancé en septembre 2017 et c'est le groupement IDOM - DUFFAU et Associés et Alayrac qui a été retenu.

Ce bâtiment dénommé l'Usine proposera une pratique indoor, à l'abri des contraintes climatiques, d'activités spécifiques généralement pratiquées en extérieur, telles l'escalade, l'athlétisme, le basket-ball, le hand-ball, le volley-ball et le badminton. Ces nouvelles installations, en premier lieu à vocation communautaire, donneront également la possibilité d'organiser des manifestations qui dépassent le cadre du territoire. Des compétitions nationales et internationales sont notamment prévues pour l'escalade.

L'intervention sur le bâtiment pour sa reconversion en complexe sportif conservera la quasi-totalité de la

structure principale existante constituée d'éléments métalliques. A l'intérieur, l'espace sera basé sur une circulation fluide, avec des zones distinctes. En rez-de-chaussée, le hall d'accueil, les vestiaires, l'infirmierie et les locaux techniques. Dans la partie consacrée aux activités sportives, le Pôle d'athlétisme occupera la moitié de la surface, à proximité des terrains de handball, et des murs d'escalade (vitesse, difficulté, bloc).

Au 1^{er} étage, l'administration, une salle de réunion, un espace ouvert sur le rez-de-chaussée, une salle de rédaction et un mur d'escalade d'entraînement. Le grand volume du bâtiment permettra de conserver une vue panoramique sur l'ensemble des équipements. L'avant-projet définitif a été validé en mai 2019. Suivra le dépôt du Permis de Construire.

La consultation sera lancée en septembre/octobre 2019 et le choix des entreprises se fera dans le dernier trimestre 2019. Le démarrage du chantier est prévu dans le courant du premier trimestre 2020. La durée des travaux est estimée à 12 mois.

EN RÉSUMÉ, 2018 C'EST ...

• **556 000**
USAGERS QUI ONT FRÉQUENTÉ LES 7 ÉQUIPEMENTS

• **40**
COMPÉTITIONS ORGANISÉES

• **24 000**
HEURES D'OUVERTURE À LA PRATIQUE

LECTURE PUBLIQUE

EN RÉSUMÉ, 2018 C'EST ...

- **UNE POURSUITE DES ACTIONS DE DYNAMISATION DU RÉSEAU**
- **UN TRAVAIL D'HARMONISATION AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**
- **LE RECRUTEMENT D'UN MÉDIATEUR NUMÉRIQUE**
- **LA POURSUITE DES ÉTUDES EN VUE DE LA CRÉATION D'UN NOUVEL ÉQUIPEMENT STRUCTURANT**

LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le réseau de lecture publique de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées comporte deux médiathèques, le site Louis Aragon de Tarbes et la Médiathèque de Lourdes, ainsi que 8 bibliothèques, une ludothèque et un service de Bibliobus urbain, pour un total de 5 011 m². Ils sont animés par 48 professionnels (35 sur le périmètre de l'ex-Grand Tarbes et 13 à la Médiathèque de Lourdes), auxquels s'ajoute une trentaine de bénévoles répartis sur trois bibliothèques du bassin de vie de Tarbes.

L'année 2018 aura été pour le réseau de lecture publique une année de consolidation et d'harmonisation des services avec notamment la mise en place d'une tarification et d'un règlement intérieur commun à l'ensemble du réseau.

Les données globales d'activité :

- Le réseau compte **17 462** usagers dits « actifs » (ayant effectué au moins un emprunt de documents en 2018), dont 14 946 sur les 11 établissements et le service de Bibliobus du périmètre de l'ex- Grand Tarbes et 2 600 sur la médiathèque de Lourdes.
- La Médiathèque Louis Aragon a mis en place l'ouverture au public, de ces espaces, les mercredis durant la pause méridienne.
- **462 638** documents ont été prêtés aux usagers, en totalisant les individuels et les collectivités.
- L'utilisation du wifi amène toujours de plus en plus des visiteurs à la Médiathèque Louis Aragon qui enregistre une moyenne mensuelle de **1 736** connexions.
- L'action culturelle est également bien équilibrée entre les secteurs Tarbais et Lourdais : environ 70 propositions culturelles sont proposées.

Les équipes du réseau de Lecture Publique sont mobilisées au quotidien pour répondre au mieux aux besoins évolutifs des lecteurs afin de maintenir l'intérêt du public et de coller au plus juste aux nouvelles pratiques. C'est dans cette optique que le réseau s'est doté en 2018 d'un médiateur numérique.

Les liens entre les équipes de l'ex Grand-Tarbes et de l'ex CCPL ont été travaillés en vue d'une extension du portage à domicile sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération. Les réflexions sont toujours en cours en vue d'un aboutissement rapide.

Les services spécifiques (médiathèque de Lourdes) :

- 15 postes informatiques publics dont 9 destinés à la consultation libre et 6 dédiés aux ateliers disposant à ce jour d'une bonne fréquentation exponentielle. Le nombre mensuel moyen d'utilisateurs individuels est de 159 personnes.
- Le service de portage à domicile au bénéfice des personnes du 4^{ème} âge « empêchées » compte 80 inscrits actifs dont 10 nouveaux.

Les projets : Poursuite d'un important projet structurant de l'agglomération

- Création sur Tarbes d'une nouvelle médiathèque aux codes contemporains, en matière d'infrastructures et de services sur le site de l'Arsenal à Tarbes.
- Travail de partenariat avec la DRAC sur la mise en place d'un contrat territorial de lecture.

ENVIRONNEMENT

*Protection et mise en valeur de
l'environnement et du cadre de vie*



LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est rattachée par convention au réseau régional de mesure de la qualité de l'air qui est géré par ATMO Occitanie. Le territoire compte trois stations : une à Tarbes et deux à Lourdes.

Une station fixe au lycée Jean Dupuy permet de mesurer en continu les polluants suivants : dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ozone, particules en suspension, métaux lourds, hydrocarbures aromatiques et benzène.

Depuis mars 2017, un avenant à cette convention a été signé afin d'intégrer les stations de mesures de la ville de Lourdes.

Ainsi, quotidiennement, un indice ATMO est calculé et

édité dans la presse locale et sur le site de la Communauté d'agglomération. En outre, ATMO Occitanie envoie mensuellement une analyse plus exhaustive des stations.

En 2018, la qualité de l'air a été globalement bonne, sans dépassement du seuil d'information et de recommandation pour aucun des polluants réglementés. Pour l'ozone, au vu des conditions climatiques, la valeur réglementaire relative à la protection de la santé a été dépassée pendant 8 jours en juillet et août (5 jours à Lourdes et 3 à Tarbes). Pour les particules en suspension inférieures à 10 microns, il n'a été constaté aucun épisode de pollution de l'air.

SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

La CATLP intervient sur ses propres bâtiments par le biais de diagnostics du bâti et par un suivi de ses consommations. L'intégration des nouveaux équipements lors de la fusion des EPCI a augmenté de 20% la consommation d'énergies (électricité, gaz et bois) par rapport au périmètre de l'ex Grand Tarbes. Ce bilan intègre, depuis 2018, l'éclairage public et les équipements d'eau et d'assainissement des ZAE.

La consommation, toutes énergies confondues, s'élève à environ **13 000 MWh** (équivalent de 850 logements en électricité et chauffage) pour une facturation de 1 000 000 d'euros. Au cours de l'année 2019, la CATLP a essayé de stabiliser le niveau de consommation des équipements à 12 500 MWh par le développement de quatre nouvelles télégestions aux téléports en sus des dix existantes. Les piscines représentent 65% de la consommation d'énergies (électricité, gaz et bois) soit 8 383 MWh et près de 56% de la facturation énergétique pour une dépense globale de 561 182 euros en 2018.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), obligatoire réglementairement avant le 31 décembre 2018, succède au Plan Climat énergie Territorial (PCeT) de l'ex-Grand Tarbes. Il concerne tout le territoire tout

en renforçant bon nombre de points du diagnostic, en intégrant les aspects de qualité d'air. En 2018, les acteurs du territoire et les habitants ont été concertés pour élaborer un diagnostic et un plan d'actions.

Le PCAET vise deux objectifs :

L'**atténuation** (limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)) et l'**adaptation** : réduire la vulnérabilité du territoire.

Il comporte des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire. La SPL Agence Régionale Energie et du Climat d'Occitanie (anciennement ARPE) nous accompagne depuis 2017 dans l'élaboration de ce plan.

Sur la base du plan d'actions du PCeT de l'ex-Grand Tarbes, le territoire a été lauréat de l'appel à projets du Ministère de l'Environnement « Territoire à Energie Positive et Croissance Verte » (TEPCV) en octobre 2015, au même titre que la Communauté des Communes du Pays de Lourdes en mai 2016 et le PETR Pays de Lourdes en Vallée des Gaves en décembre 2016. Sur le territoire de la CATLP, les actions issues du TEPCV représentent 9 millions de travaux ou d'animations dont 4 millions d'aides allouées (3.2 TEPCV et 0.8 Région/Europe).

Le saviez-vous ?

La CATLP a pour compétence optionnelle la « Protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » qui comporte essentiellement les thèmes suivants :

- » Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- » Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- » Élimination des déchets ménagers et assimilés
- » Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GeMAPI)
- » Chemins de randonnée (compétence facultative)

ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis le 31 janvier 2017, la CATLP a transféré sa compétence

« élimination des déchets ménagers et assimilés » au SYMAT. Ce syndicat a donc vu s'étendre son périmètre d'actions puisqu'il assure la collecte des déchets ménagers et assimilés des 7 anciens EPCI FP depuis le 1^{er} mars 2017.

En 2018, 68 984 tonnes ont été collectées, 31 832 d'ordures ménagères et assimilés (46 %) et 37 152 tonnes de collectes « séparées » (54 %) ; ce tonnage est réparti de la façon suivante : 12 % de multi matériaux (papiers et emballages), 6 % de verre et 36 % d'encombrants et de déchets portés en déchèteries.

Le **SYMAT** adhère au Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets (SMTD65) qui exerce la partie « traitement » de la compétence, y compris les opérations de transport secondaire (des centres de transfert aux centres de traitement), de tri ou de

En 2018, 68 984 tonnes ont été collectées, 31 832 d'ordures ménagères et assimilés et 37 152 tonnes de collectes « séparées ».

stockage qui s'y rapportent. Les déchets pris en considération sont les déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination (déchets ménagers et assimilés, déchets verts et déchets collectés en déchèteries).

Sur le territoire du SYMAT, 21 019 tonnes ont été incinérées avec valorisation énergétique, 29 051 tonnes ont été traitées en recyclage et valorisation « matière » et 18 914 stockées en centre d'enfouissement.

La CATLP vote la **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et, depuis l'instauration de la redevance spéciale, les exonérations pour les producteurs de déchets non ménagers qui en font la demande. En 2018, pour la première année, les collectes d'ordures ménagères ont été comptabilisées de manière réelle dans 21 communes en vue du paiement par les usagers de la TEOMi (TEOM incitative) qui se substituera en 2019 à la TEOM.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

En 2018, la CATLP a assuré la compétence **GeMAPI** sur tout son territoire et instauré la taxe GeMAPI, perçue sur les 4 taxes « habituelles ». La GEMAPI est une nouvelle compétence transférée aux EPCIs depuis le 1^{er} janvier 2018; selon l'article L 211-7 du code de l'Environnement, elle consiste en :

- » L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1).
- » L'entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau (item 2).
- » La défense contre les inondations (item 5).
- » La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8).

Pour le Gave de Pau amont, la CATLP adhère, depuis le 1^{er} janvier 2017, au PETR Pays de Lourdes et de la Vallée des Gaves (PLVG).

Pour les autres bassins versants (Echez, Souy Mardaing, Ouse, Gespe, Adour, Lees, Louët, Gabas ...), 2018 a permis de mener un long travail de structuration des syndicats avec **un seul objectif : un bassin versant = un syndicat.**

A terme, la CATLP sera membre de 4 syndicats: PLVG, Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP), Syndicat Mixte de l'Adour Amont (des sources jusqu'à Barcelone du Gers) et Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB).





Sommet du Béout - Lourdes

SENTIERS DE RANDONNÉE

Six des sept EPCIs fusionnés en janvier 2017 avaient créé et entretenu des sentiers de randonnée sur leur territoire. Un état des lieux très précis avait été réalisé pendant l'été 2017 pour déterminer, sur ces sentiers communautaires, ce qui avait été fait, dans quels états ils étaient et dans quelle mesure il était possible de prendre cette compétence sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il a révélé un manque d'entretien sur plusieurs secteurs, des fermetures de portions par la pousse de la végétation, un manque de balisage ... et un manque d'harmonisation sur le nouveau territoire communautaire.

La CATLP a gardé cette compétence pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel par un maillage de sentiers qui permet aux habitants et aux visiteurs de découvrir les richesses par la marche et/ou le vélo tous chemins.

2018 a permis de se donner les moyens humains, matériels et financiers d'exercer cette compétence et de gérer au quotidien cette nouvelle compétence et les 600 kilomètres qu'elle représente ; en sus de nouveaux itinéraires ont été créés à Lourdes et à Juillan.

Les travaux d'entretien, tonte, balisage ... sont réalisés en grande partie en régie par le personnel du service Environnement mais également par des personnes en insertion via un marché spécifique pour le CaminAdour ou du personnel communal de Bours. De plus, des jeunes des quartiers prioritaires politique de la ville, sont venus travailler au sein du service pendant 15 jours dans le cadre d'un chantier « 1^{ers} pas vers l'emploi ».

PROMOTION DU TOURISME

Un territoire plein de vie !



OFFICE(S) DE TOURISME

L'année 2018 aura été une année de consolidation des actions de l'Office de tourisme intercommunal et de la CATLP en matière de promotion du tourisme.

Office de tourisme intercommunal

Créé mi-2017 sous forme associative, l'Office de tourisme intercommunal a pu poursuivre ses actions de promotion des territoires de Saint Pé-De-Bigorre et de Batsurguère.

La Communauté d'agglomération a ainsi financé la structure à hauteur de 36 000€ pour l'exercice 2018, ce qui a permis d'assurer l'accueil et le conseil du public sur les points d'information de ces deux territoires.

Ce sont, sur l'été 2018, 1 695 visiteurs qui sont passés sur le point d'accueil de Saint-Pé-De-Bigorre et 184 sur le point d'accueil de Segus.

Le Conseil d'administration de l'association du 11 décembre 2018 a pu faire le bilan des actions menées ainsi qu'un bilan financier, faisant apparaître un besoin de financement complémentaire afin de développer de nouvelles actions. La subvention communautaire a ainsi été augmentée à 50 000€ lors du vote du budget de la CATLP le 19 décembre 2018.

Les projets touristiques portés par la CATLP

Plusieurs projets à dimension touristique ont été mis à l'étude sur 2018 par la CATLP :

- La réalisation de la vélo-route V81 entre Saint-Pé-De-Bigorre et Tarbes : une étude a été mise en place par le cabinet Trace-TPI concluant à la faisabilité de cet itinéraire qui va être réalisé par la CATLP.
- Le projet Universciel : avec le lancement de l'étude de programmation de l'équipement, confié au cabinet CPAMO.
- Le projet de centre d'entraînement au Pic du Jer : un travail partenarial important a été réalisé avec les acteurs concernés par le projet aboutissant à une première esquisse de programmation.
- Le projet de parcours en vue de la valorisation de l'architecture du XX^{ème} siècle : une mission de conception a été confiée à l'association parcours d'architecture. Le travail est en cours.
- Le Projet de valorisation des retables baroques du territoire : un travail de fond a été engagé avec les spécialistes de la question. L'objectif est d'aboutir à la réalisation d'un ouvrage de qualité sur le sujet mais aussi de parcours de visite thématiques.

Afin de permettre à ces dossiers d'aboutir dans les meilleurs délais, le recrutement d'un chargé de mission tourisme / culture a été acté au sein de la Communauté d'agglomération.



Photo : P. Vincent / OT Lourdes

MOBILITÉ

Une approche globale de la mobilité



LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT

Réseau des autobus urbains AIZEAN (sur l'ex Grand Tarbes)

Délégataire Société KEOLIS

- Effectif : 77 personnes (dont 68 conducteurs)
- Nombre de véhicules : 48 véhicules
- Nombre de voyages : 1 438 506 voyages
- Nombre de kilomètres : 1 362 589 km
- Coût total : 5 033 616 €
- Contribution forfaitaire versée au délégataire : 4 251 459 €
- Recettes commerciales du réseau : 591 653 €

Le nombre de kilomètres est resté stable par rapport à 2017. La fréquentation a progressé de 12,01 % sur le réseau. Cette hausse s'explique par la mise en place de la gratuité des transports pour les bénéficiaires et les ayants-droit de la CMUC.

Une fréquentation à la hausse en 2018 sur les réseaux des transports urbains.

Réseau des autobus urbains Mon CITYBUS Lourdes

Délégataire Sté ACTL CARALLIANCE

- Effectif total : 13 personnes (dont 10 conducteurs)
- Nombre de véhicules : 9 véhicules
- Nombre de voyages réalisés : 178 088 voyages
- Nombre de kilomètres : 175 408 km
- Montant total des charges du réseau : 782 837 €
- Participation forfaitaire : 628 998 €
- Recettes commerciales CITYBUS : 142 543 €

La fréquentation a progressé de 14,48 % par rapport à 2017 cette augmentation s'explique par une saison plus longue et une hausse de fréquentation sur le réseau saisonnier.

Les DSP

L'année 2018 a été consacrée à l'élaboration du cahier des charges du futur réseau de transports de l'agglomération avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le bureau d'étude sélectionné a réalisé un diagnostic des réseaux actuels. Une enquête a été envoyée à l'ensemble des collectivités afin de recueillir leurs attentes en matière de transports en commun. Les retours ont permis de déterminer des options à faire chiffrer dans le cahier des charges du futur contrat de concession.

Afin d'assurer la continuité du service public, les délégations actuelles sont prolongées jusqu'au 1^{er} avril 2020, date de démarrage du nouveau réseau.

La procédure de DSP a officiellement été lancée fin 2018.



LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCESSIBILITÉ ET DES PÔLES D'ÉCHANGES

Des études ont été lancées en 2017 par le SMT le Fil Vert pour l'aménagement de pôles d'échanges. Concernant la commune de Tarbes, l'étude a abouti au choix de l'aménagement d'un pôle d'échanges scolaires aux allées Pierre de Coubertin. La ville de Tarbes est maître-d'ouvrage du projet. La CATLP qui exploitera le site, a apporté son soutien par le biais d'un fonds de concours.

Les travaux débuteront au premier trimestre 2019 pour une mise en service le 1^{er} septembre 2019. En parallèle, le service mobilité travaille à l'organisation des transports avec le Conseil Départemental et la région Occitanie.

Par ailleurs, la CATLP a mis en place le versement de fonds de concours pour aider les communes à mettre en accessibilité des points d'arrêts de transports urbains classés prioritaires (obligation de la loi Handicap)

Une aide apportée aux communes par la CATLP dans la mise aux normes des points d'arrêts et dans la réalisation du pôle d'échange de transports scolaires Pierre de Coubertin.

LA MOBILITÉ DANS LE PCAET ET LE PLUi

Le PCAET

Le PCAET prévoit une diminution des émissions de gaz à effet de serre plus ou moins ambitieuse selon les scénarios envisagés. Le document prévoit une diminution de la part modale de la voiture, une hausse de la part modale des transports en commun, des mobilités douces, ainsi qu'une hausse du taux de remplissage des voitures. Une augmentation du parc de véhicules ayant une motorisation alternative est également envisagée.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le PCAET, diverses actions devront être menées :

- Réduire les distances pratiquées en voiture par le développement du télétravail ou en privilégiant les achats dans les commerces de proximité.
- Développer le covoiturage.
- Un chargé de mission mobilité sera recruté en 2019.

Il aura pour mission d'aider à la mise en place de plans de déplacement d'entreprise (PDE) et de plans de déplacement d'administration (PDA). Il suivra également la réalisation d'un schéma des itinéraires cyclables couvrant la totalité du territoire. Il communiquera également sur les modes de déplacement doux pour permettre leur développement.

Le PLUi

La collectivité est dans l'obligation d'engager une procédure de PLUi qui couvrira la totalité du territoire qui comportera un volet déplacement important.

Le service mobilité sera associé à cette démarche, dès la phase de diagnostic.

Des navettes financées par la CATLP ont été mises en place pour la desserte de l'aéroport en collaboration avec la région Occitanie.



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

“Poursuite de l'élaboration des documents d'urbanisme engagés par les EPCI et les communes avant la création de la CATUP et évolution d'autres documents d'urbanisme existants.”

LES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUUX (P.L.U.I) ET COMMUNAUUX (P.L.U)

Le P.L.U.i Habitat-Déplacement urbain de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Lancement de la démarche de collaboration avec l'Aua/t.

Pour la réalisation de son P.L.U.i. valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains, la CATLP fait le choix de collaborer avec l'Agence

d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Toulousaine. De plus, le cabinet Rivières, Avocat et Associés est associé à la démarche pour garantir la sécurité juridique du document et le respect des normes juridiques.

La prochaine étape consistera à délibérer sur la prescription du document pour définir les modalités de concertation. Un bureau d'études spécialisé sera chargé de la mise en place de cette concertation tout au long de la démarche.

Le P.L.U.i du Canton d'Ossun

Présentation aux services de l'État et à la Chambre d'Agriculture en avril 2018 et avant validation en COPIL par les élus en juin 2018 sur les zones U et AU. Rencontres avec les agriculteurs du territoire destinées à finaliser et à ajuster le diagnostic agricole.

Réunions des élus avec le bureau d'études pour l'élaboration pour chaque commune des Opérations d'Aménagement et de Programmation.

Poursuite de l'élaboration du P.L.U.i dans la phase réglementaire.

Le P.L.U.i du Pays de Lourdes

Un exemplaire du rapport de présentation a été transmis aux communes et aux Personnes Publiques Associées (PPA).

Réunions de travail sur le PADDi et le zonage d'avril à juillet 2018 avec les élus des 18 communes. Le pré zonage leur a été présenté en juillet 2018. Le PADDi leur a été présenté en octobre 2018. La présentation aux PPA s'est déroulée en novembre 2018. Le PADDi a été débattu lors du conseil communautaire du 19 décembre 2018.

Poursuite de l'élaboration du P.L.U.i dans la phase réglementaire.

Poursuite de l'élaboration des P.L.U. des communes de Bours, Chis, Odos et Soues.

Le P.L.U. de Bours

Un nouveau débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de ce projet de P.L.U. s'est déroulé en Conseil Communautaire le 10 avril 2018, suite à la modification de certains axes de ce document. Les travaux se sont ensuite orientés sur la réalisation des pièces réglementaires du projet de P.L.U., et l'organisation des réunions avec les Personnes Publiques Associées et le public.

Le P.L.U. de Chis

Les travaux relatifs à l'élaboration de ce projet de P.L.U. ont été momentanément arrêtés afin de permettre l'élaboration et l'approbation du Plan de Prévention des Risques par les services de l'Etat sur cette commune. Les travaux ont repris au second semestre 2018 pour intégrer les dispositions de ce document au projet de P.L.U., et finaliser le projet.

Le P.L.U. d'Odos

Ce projet de P.L.U. a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées au mois de janvier 2018, et l'enquête publique s'est déroulée en fin d'année 2018.

Le P.L.U. de Soues

Le projet d'aménagement commercial initialement envisagé sur la Z.A.C. du Parc de l'Adour ne se réalisera pas (décision du Conseil d'Etat – avril 2018). La Communauté d'agglomération, en collaboration avec la commune de Soues, a procédé à l'analyse des conséquences de cette décision sur le projet de P.L.U. en cours de finalisation.

L'ÉVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS

La CATLP a accompagné les communes afin de conduire et de poursuivre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme existants.

Modifications et modifications simplifiées

Modification simplifiée n°1 du POS de la commune d'**ADE**: approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 21/06/2018.

Modification simplifiée n°1 du P.L.U. de la commune de **LEZIGNAN** : approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 21/06/2018.

Modification simplifiée n°1 du P.L.U. de la commune de **JUILLAN** : approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 21/06/2018.

Modification simplifiée n°1 du P.L.U. de la commune de **POUEYFERRE** : approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 12/12/2018.

Modification simplifiée n°1 du P.L.U. de la commune de **HORGUES** : approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 12/12/2018.

Modification simplifiée n°2 du P.L.U. de la commune de **SEMEAC** : prescription par délibération n°8 du Bureau Communautaire en date du 12 décembre 2018 (pour rappel : modification des dispositions du règlement écrit

et du document graphique).

Modification n°3 du P.L.U. de la commune d'**AUREILHAN**: modification n°3 approuvée par délibération n°5 du Bureau Communautaire en date du 12 décembre 2018 (pour rappel : ouverture à l'urbanisation du secteur de la Tuilerie Oustau, et réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation pour définir les grands principes d'aménagement de ce secteur).

Modification n°4 P.L.U. de la commune d'**AUREILHAN** : finalisation des études préalables en collaboration avec la commune d'Aureilhan et le prestataire, et consultation des Personnes Publiques Associées (pour rappel : réalisation d'un principe de maillage entre la rue de la Moisson et la RN 21 et opposabilité de ce principe dans le P.L.U.).

Modification n°1 du P.L.U. de la commune d'**IBOS** : désignation du prestataire en charge d'accompagner la Communauté d'agglomération dans cette procédure, et réalisation des 1ers travaux relatifs aux études préalables en collaboration avec la commune d'Ibos (pour rappel : ouverture à l'urbanisation d'un secteur de la zone d'activités nord et modification des dispositions du règlement écrit).



Lourdes : Plan de Prévention des Risques Sismiques (PPAS)

Avis favorable avec réserve sur le projet de PPRS de la commune de LOURDES de la CATLP par délibération du bureau communautaire du 17 mai 2018.

Communauté de Communes de la Haute-Bigorre : Projet de SCOT

Avis favorable en octobre 2018 de la CATLP qui a été saisie en tant que PPA sur le projet de SCOT de la CCHB.

Julos : Ouverture de la zone AU2a du P.L.U.

Demande de dérogation déposée auprès de la C.D.P.E.N.A.F (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers). Avis défavorable de la C.D.P.E.N.A.F. à cette demande d'ouverture à l'urbanisation de la zone AU2a compte tenu de 4 hectares disponibles en zone U de ce P.L.U.

Odos : Projet de P.L.U.

Demande de dérogation déposée auprès de la C.D.P.E.N.A.F (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers). Avis favorable avec réserves rendu par la C.D.P.E.N.A.F. au mois de mars 2018. Les réserves émises portent sur certaines O.A.P. du projet de P.L.U. et le classement en AU0 de 5 hectares, au sein des O.A.P., correspondant à des secteurs qui ne sont pas immédiatement nécessaires à l'accueil de population.

Allier : Instauration du Droit de Préemption sur la commune

Instauration par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2018 du droit de préemption sur les zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU) du P.L.U. de la commune d'ALLIER.

EN RÉSUMÉ

2018, c'est ...

- Lancement de la démarche de collaboration avec l'Aua/t pour le PLUI HD de l'Agglo
- Poursuite de l'élaboration des PLUi du Canton d'Ossun et du Pays de Lourdes, et de l'élaboration des projets de P.L.U. des communes de Bours, Chis, Odos et Soues
- Évolution du P.O.S. de la commune d'Adé, et des P.L.U. des communes de Lézignan, Juillan, Poueyferré, Horgues, Aureilhan, Ibos et Séméac

LES ÉCOLES DE MUSIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

EN RÉSUMÉ 2018 C'EST...

- 420 élèves dont 48 hors agglomération
- 140 mentions aux examens
- 26 dates
- 19 professeurs
- 240 heures d'enseignement par semaine

Le réseau d'enseignement musical des écoles de musique est constitué de 7 antennes : Aureilhan, Bordères, Bours, Ibos, Séméac, Soues et Orleix.

Tchikidan rassemblement musical départemental de 300 musiciens sur le thème de la paix s'est produit à Lourdes les mercredi 4 et jeudi 5 avril et à Aureilhan le samedi 7.

LES TEMPS FORTS DE 2018

Les écoles de musique fêtent la musique à Ibos le mardi 19 juin, à l'ECLA d'Aureilhan le mercredi 20 juin et à Soues le vendredi 22 juin

Les écoles de musique sont invitées au Parvis le dimanche 1^{er} avril Jean François Zygel et l'Orchestre National du Capitole de Toulouse.

Les écoles de musique font leurs auditions et classes ouvertes Auditions de pianos à l'Auditorium du CHD sur le thème des Pays de l'Est le vendredi 9 février
Classe ouverte de pianos et cordes le mercredi 9 mai à Soues
Classe ouverte de pianos et saxophones le samedi 23 juin à Séméac
Audition de Noël le samedi 15 décembre à Soues
Audition Bois le vendredi 30 novembre à 20h00 à Séméac (CAC)

Les élèves des écoles passent leurs examens
Examens instrumentaux les samedi 31 mars et samedi 7 avril au CAC et à l'ECLA

Examens oraux de Formation Musicale le samedi 19 mai à Séméac
Examens écrits de Formation Musicale du lundi 22 mai au Samedi 2 juin

DISCIPLINES	NOMBRE D'ELEVES	ENSEIGNANTS
FORMATION MUSICALE	299	Frédéric DARTIGUES Marie-Gabrielle DENIS Lucie GUYTON-SAGGESI Marie LARBANES-CORATRINE Nathalie LOUVEAU Emilie MANESCAU Valérie PALUSTRAN
PRATIQUES COLLECTIVES	106	Mishaël TRIGALET Cédric CIEUTAT Cédric CIEUTAT/Nathalie LOUVEAU Frédéric DARTIGUES/Florian MARTIN Laurent BOUCHADEILL Béatrice MERCIER Marie BUROU
INSTRUMENTS	349	
ACCORDEON	7	Stéphanie RENE
BATTERIE	29	David TOUJAS
CLARINETTE	32	Laurent BOUCHADEILL
COR	4	Frédéric DARTIGUES
FLUTE	32	Valérie PALUSTRAN
GUISTARE ACTUELLE	28	Mishaël TRIGALET
GUISTARE CLASSIQUE	24	Béatrice MERCIER
MANDOLINE	19	Marie BUROU
PIANO	83	Henri ESPIASSE Nathalie LAMARQUE Sylvie PEYROU
SAXOPHONE	43	Lucie GUYTON-SAGGESI Nathalie LOUVEAU
TROMBONE	7	Florian MARTIN
TROMPETTE	27	Frédéric Dartigues
TUBA	3	Florian MARTIN
VIOLON	11	Valérie CAPDEVIELLE-PERE

Les professeurs des écoles de musique jouent en faveur du l'Autisme le samedi 24 mars au CAC en présence de l'Harmonie Cadettes.

Les harmonies des écoles de musique se produisent à la Saint-Cécile le samedi 17 novembre à Aureilhan avec l'ensemble Happy Sax.

Les écoles de musique mettent à l'honneur les Saxophones à Orleix le samedi 26 mai en présence du groupe musical Les Brastacoueres.

Les écoles de musique travaillent avec le réseau de lecture publique autour de la musique espagnole en partenariat avec la Médiathèque de Tarbes le samedi 10 mars.

Les écoles de musique organisent la 8^{ème} Edition de la Rencontre des Ecoles de Musique à Bours le samedi 16 juin.

Les écoles de musique rencontrent les nouveaux élèves lors des inscriptions de septembre à Séméac le mercredi 5 septembre, à Orleix le jeudi 6 septembre, à Bours le vendredi 7 septembre, à Soues le lundi 10 septembre, à Aureilhan le mardi 11 septembre, à Bordères le mercredi 12 septembre, à Ibos le jeudi 13 septembre.

CONSERVATOIRE HENRI DUPARC

La musique et la danse



2018 fut marquée, dès le début de l'année, par la série de Concerts Vivaldi et par l'ambitieux projet Tchikidan (200 chanteurs 100 instrumentistes).

En septembre 2018, le dispositif Orchestre à l'École s'est étoffé avec la création d'une seconde classe Cuivres.

L'ÉTABLISSEMENT : NOUVEAUTÉS

Les locaux

L'acquisition des locaux annexes a été validée. Les études des cabinets de géomètre et d'architecte peuvent débuter.

Les personnels

Actuellement :

- 1 060 élèves (20 élèves de plus qu'en 2017).
- 47 enseignants et 730 heures de cours hebdomadaires.
- 1 à 2 productions pédagogiques par semaine.
- De janvier à décembre 2018 : 142 représentations pédagogiques (miniatures, classes ouvertes, concerts, concerts examens).
- 38 formations/master classes/résidences.

Changement récent de personnels :

Retraite

Ont fait valoir leurs droits pour un départ en retraite :

- M^{me} Chantal Souyeaux, professeur de clarinette.
- M. Daniel Sousperreguy, professeur de saxophone.

Départ

M. Alejandro Serna, professeur de violon a muté au CRD d'Angoulême.

Arrivées

- M. Mathieu Samani, professeur de saxophone, et Jazz.
- M^{me} Blandine Matrot, professeur de violon
- M^{me} Hélène Colin, professeur de formation musicale
- M. Julien Décla, professeur de clarinette ont intégré le Conservatoire en septembre.

L'effectif

Résultats par niveau sur 1 060 inscrits dont 491 résidant dans la ville de Tarbes.

En musique,

Éveil : 72 ; Initiation : 98 ; 1^{er} cycle : 281 ; 2^{ème} cycle : 256
3^{ème} cycleC : 41 ; 3^{ème} cycleD : 13 ; Hors cursus : 254

En danse,

Éveil : 84 ; Initiation : 54 ; 1^{er} cycle : 55 ; 2^{ème} cycle : 49
3^{ème} cycleC : 25 ; 3^{ème} cycleD : 0 ; Hors cursus : 33

L'enseignement

1. Initialisation d'une réflexion, dans la perspective d'un nouveau projet d'établissement, sur l'initiation instrumentale, l'oralité et la créativité et tous les segments d'activité et missions du Conservatoire.

Méthodologie de la concertation.

2. Année de confortement des activités pédagogiques, des actions de diffusion tant pédagogiques que professionnelles (concerts scolaires, tout publics, partenariats).

Nouveaux projets

Les équipements informatiques et l'acquisition de locaux

Une étude globale a été lancée afin d'équiper les salles de formation musicale dans un premier temps avec du matériel informatique (VPI) permettant l'enseignement numérique musical.

Les locaux jouxtant le Conservatoire ont été achetés par l'Agglomération. Salles de cours et locaux administratifs et technique sont envisagés dans la programmation 2019, pour des travaux prévus en 2020.

Enjeux territoriaux

Depuis 2017, une nouvelle agglomération nécessite une réflexion autour d'un projet culturel de territoire. Le projet pédagogique et les missions de l'établissement doivent s'appuyer sur des orientations plus largement définies dans le cadre du projet de territoire.

Pratiques et nouveautés pédagogiques

Le CHD amorce en 2018 un virage pédagogique conséquent dans le cadre de la réflexion que l'ensemble du corps professoral mène pour la rédaction d'un nouveau projet d'établissement 2020-2025. L'EAC, les pratiques autour de l'oralité et l'équilibre entre écrit / oral, l'initiation musicale et instrumentale des jeunes élèves (pédagogie de groupe, apprentissage en imitation), pédagogie de la créativité (improvisation, écriture et jeu collectifs), les orchestres à l'école, le chant choral, le milieu scolaire, l'animation artistique du territoire départemental, les partenariats, l'accompagnement des pratiques culturelles, constituent un ensemble de démarches innovantes qui réorientent la culture professionnelle de toute l'équipe enseignante.

Thèmes et groupes de discussions pédagogiques

ÉDUCATION NATIONALE / AUTRES PARTENARIATS PÉDAGOGIQUES

Enjeux :

- Suivi des actions pédagogiques en temps scolaire / EN - EAC / IMS / CHAM 1^{er} degré / OAE / Concerts scolaires / Charte Chant Choral - Plan Chorale
- Suivi des projets et partenariats pédagogiques CMF / DEM Occitanie / Classes prépa / Académie d'orchestre / Formations professionnelles.

L'implication récente des enseignants des écoles de musique de l'Agglomération dans le débat pédagogique du Conservatoire doit aboutir à l'élaboration d'une offre plus diversifiée, par une large concertation entre les deux établissements.

IMI / ICD / CYCLE I / ORALITÉ-ÉCRIT

Enjeux : mise en place, suivi, évolutions de l'Initiation Musicale et Instrumentale et Chant à Danser (IMI/ICD), temps de cours individuel / collectif (sur 1 an ou 2 : un moment collectif en début de semaine et le cours individuel en 2nde partie de semaine est proposé), pédagogies différenciées, répertoires chantés et communs entre FM et instrument, contenus Oralité / Écrit, outils à réaliser « OralBook » / Nouveaux cursus instrumentaux / Pratiques collectives / Productions...

CYCLE II / CHAMD/ CRÉATIVITÉ

Enjeux : pratiques des adolescents / collégiens (CHAMD et périscolaires) cursus musiques du Monde, musiques Actuelles, initiation au Jazz, ateliers de musiques improvisées, pratiques artistiques diverses, productions CEM, résidences et masterclasses...

ARTS DE LA SCÈNE / DANSE / THÉÂTRE / MÉTIER DU SON

Enjeux : cursus et enseignements à venir dans la perspective d'un cursus « théâtre », évolutions du cursus « danse », approche des techniques et expressions scénique (scénographie), liens musique-danse-théâtre, répertoires et créations, stages, productions.

MUSIQUES de RÉPERTOIRE et d'ENSEMBLE / DIFFUSION

Enjeux : pratiques collectives, sociales, artistiques et culturelles du territoire, accompagnement des pratiques amateurs, production, promotion et vente de concerts ou spectacles, musique de chambre, orchestres, chant choral, COMMEDIA...

PLAN TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Enjeux : initier la concertation avec l'ensemble des enseignants et acteurs de l'EAC, afin de consolider les pratiques et projets pédagogiques. Cette plus-value doit être proposée au bénéfice de chaque usager de la collectivité. Le lien entre les écoles de musique du département est aussi important que celui entre notre département voisin, entre le CRD de Pau et Tarbes.

LA SAISON CULTURELLE :

Thème de la saison 2018/2019 "Musique et littérature"

La culture à la rencontre du territoire

- » 13 Janvier 2018 - Salle des Fêtes d'Arcizac-Adour - Bal renaissance et traditionnel, chants et musiques à danser ; Initiation à la danse renaissance ; Bal des enfants ; Bal tout public.
- » 30 Mars 2018 - Salle des Fêtes de Horgues - Concert « La Paix » par l'ensemble Sax & Co dirigé par Daniel Sousperréguy.
- » 17 Juin 2018 - Église Saint-Jacques d'Ourdis-Cotdoussan - Concert de Musique Ancienne avec Turba Consort.
- » 12 Octobre 2018 - Salle des Fêtes d'Aurensan - Séance scolaire et tout public. Trio des « Cordes dans le vent » et invité « Manupe » : Musiques d'Argentine et du Brésil.

Les concerts d'ensembles, d'harmonie, d'orchestre



L'orchestre Cordes composé d'une trentaine de jeunes musiciens (fin de cycle 2 et cycle 3) sous la direction d'Aleksandra Nowicka-Gryp a interprété l'une des œuvres les plus jouées dans le monde les « Quatre Saisons » d'Antonio Vivaldi.

1^{er} Avril 2018 - Salle du cinéma du Palais des Congrès de Lourdes - Dans le cadre du Festival International de Musique Sacrée de Lourdes.

TCHIKIDAN - Œuvre d'Etienne Perruchon - 200 Chanteurs - 100 instrumentalistes

Intérêts pédagogiques du projet

Rassembler les musiciens des orchestres d'harmonie et des chanteurs des écoles de musique de l'agglomération TLP dans le but d'échanger, de partager un moment de convivialité autour d'une même pratique.



- Rassembler des musiciens issus de milieux culturels divers, ayant une pratique musicale différente : amateurs, pré-professionnels...
- Interpréter un programme sur le thème de la Paix.

Représentations les 4 et 5 avril 2018 - Espace Robert Hossein Lourdes ; 7 avril 2018 - Centre Jean Jaurès Aureilhan.

1 orchestre d'harmonie composé de :

- L'orchestre d'harmonie de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées dirigé par Nathalie LOUVEAU et Cédric CIEUTAT.
- L'orchestre du Conservatoire Henri Duparc dirigé par Jean-Philippe ARBUS.



- 1 chœur (200 chanteurs environ) composé de :
- Classes de chant choral 2° cycle, 5°/4°/3° CHAM , Jeune chœur de Corinne ARNAUD.
 - Élèves des classes de 2° cycle de Formation Musicale des écoles de musique de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées de Marie COATRINÉ et Marie-Gabrielle DENIS.
 - Chorales des élèves des collèges d'Arreau (professeur Cécile CIEUTAT), Lannemezan (professeur Jean-Christophe ROGER), La serre de Sarsan de Lourdes (professeur Isabelle), Victor Hugo de Tarbes (professeur Eric GUARDIOLA) et du lycée Marie Curie de Tarbes (professeur Fabienne MIQUEU).
 - Chœur des jeunes des Voix du Plateau de Lannemezan dirigé par Cécile CIEUTAT.
 - Solistes : Siobhan Martinez De Léon / Océane Salomon /Fanny Combessies /Lucie Rettig.

- par Jazz MDA. 10 chansons pour Quartet Jazz et Jeunes Voix. Composition et textes : Claire Benoît. Arrangements : Jean-Michel Thिनot.
- 29 Mai 2018 - Halle aux grains Toulouse : Concert Tchikidan avec la participation de Jeunes Voix et Jeune Chœur Direction C. Arnaud.
 - 2 Juin 2018 - Église de Bours - Concert du chœur de femmes
- « Intemporelles » dirigé par Corinne Arnaud et du chœur « Choisy » de Compiègne.



Mais aussi

Orchestres Cordes du 3^{ème} cycle : musique romantique

- 4 Mai 2018 - Auditorium du Conservatoire - Au programme : Elgar/Mozart/Grieg.
- 5 Mai 2018 - Église d'Orignac - Au programme : Elgar/Grieg. Polyphonies Féminines Traditionnelles. Chants italiens, cordes, espagnols et occitans.

Jazz et musiques actuelles

- 16 Janvier, 13 Mars et 8 Mai 2018 - Celtic Pub. Les Jams Sessions du mardi avec le département Jazz et Musiques Actuelles.
- 18 Janvier 2018 - Concerts scolaires et tout public - Auditorium du Conservatoire. Concerts Badotet, collectif d'improvisation libre.
- 29 Janvier 2018 - Salle Franck - Concert de fin de stage avec Cyril Amourette (guitare).
- 14 Avril 2018 - Auditorium Gabriel Fauré - Résidence Lucie Laricq et Andy Lévêque. Concert de fin de stage.
- 27 Mai 2018- MDA Tarbes - Concert des ateliers du département, cycles 1, 2 et 3.



Ensembles vocaux - Musique ancienne

- 9 Mai 2018 - Concerts scolaire et tout public - Auditorium du Conservatoire.
- 28 Septembre 2018 - ECLA Aureilhan - Concert « Jazz en Pyrénées ». Direction Corinne Arnaud. Organisé

Danse contemporaine - Spectacle **MIR (Paix et monde)**

Tatiana Taneva a invité la chorégraphe Marion Castaillet enseignante, danseuse et créatrice de spectacle. Cette artiste développe une danse physique et énergique autour du travail du sol « freshmotion » et donne des workshops en France et à l'étranger.

Pour le spectacle « MIR », le travail avec les élèves a débuté en octobre 2017 et s'est poursuivi jusqu'en

mars. Le programme composé de différents tableaux (l'enfermement, les libertés opprimées, la révolte, la reconstruction, l'espoir, la paix...) a transporté les élèves dans un univers qu'ils ne connaissaient pas ou peu. Éveillant leur conscience, ils ont fait parler leur corps d'une façon remarquable sur des musiques d'une grande diversité. Ce sont plus de 70 danseurs qui ont évolué lors des différents tableaux.

Représentations les 15, 16 et 17 Mars - Auditorium Gabriel Fauré du Conservatoire.



L'Orchestre à l'école (OAE)

Création d'un nouvel Orchestre à l'École Voltaire Cuivres à la rentrée de septembre 2018.

Les partenaires :

- La direction académique des services de l'Éducation nationale, l'école élémentaire Voltaire
- La CATLP, le conservatoire Henri Duparc (CRD). Le GIP- Politique de la Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées. La DRAC Occitanie
- L'Association Orchestre À l'École soutient ce dispositif local qui est le premier dans le département des Hautes-Pyrénées. Elle met gratuitement à la disposition de l'école Voltaire la moitié du parc instrumental nécessaire en fournissant des instruments neufs et d'occasion. Les acteurs du projet s'engagent à respecter la Charte de Qualité des orchestres à l'école.



EN RÉSUMÉ

2018, c'est ...

- L'acquisition des locaux annexes du Conservatoire.
- Le projet Choral Tchikidan avec 300 élèves
- L'ouverture d'une seconde classe OAE Cuivres
- La poursuite du dispositif « Le Conservatoire à la rencontre du territoire » pour les communes de l'agglomération.

GENS DU VOYAGE

EN RÉSUMÉ 2018 C'EST...

- **8 AIRES D'ACCUEIL**
- **1 AIRE DE GRAND PASSAGE**
- **1 AIRE TAMPON**
- **DES PROJETS DE SÉDENTARISATION**



GENS DU VOYAGE, UNE COMPÉTENCE STATUTAIRE

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) exerce la compétence obligatoire en matière des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil (aires permanentes, aire de grands passages, aire tampons), conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La CATLP participe à l'élaboration et au suivi du schéma départemental d'accueil et d'habitat du voyage, élaboré conjointement par l'Etat et le Département. Le 5 juillet 2018, un nouveau schéma 2018-2023 a été validé dont l'objectif majeur est l'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage.

Dans le prolongement de ce schéma, la CATLP participera financièrement au fonctionnement de la nouvelle MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale), annoncée en 2018, pour l'aide à la sédentarisation, tenant compte du nouveau périmètre de la Communauté d'agglomération et des nouveaux besoins des familles.

La CATLP n'a pas la compétence pour gérer les stationnements illicites sur son territoire, en dehors des aires d'accueil. Mais, elle engage les démarches de demande d'expulsion auprès de la préfecture, à la demande des propriétaires, publics ou privés, des terrains occupés par les gens du voyage.

ÉVÉNEMENTS ET TRAVAUX SUR LES AIRES D'ACCUEIL

Le règlement intérieur des aires n'est pas toujours parfaitement respecté. Des dégradations et des branchements illicites, pour avoir l'accès gratuit aux fluides, ont été constatés sur les aires de Bordères-sur-l'Echez et Las Gravettes, notamment. Ceci a conduit la CATLP à déposer plainte et engager des procédures judiciaires. Pour l'aire Las Gravettes, l'installation du système de télégestion, prévu, en 2019, devrait résoudre ce problème.

LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS

En gestion d'équipements, la CATLP gère :

- **8 aires d'accueil** situées à Aureilhan (aire Laborde de Loste), à Bordères-sur-l'Echez (aire Django Reinhardt), à Ibos (aire du Bois du Commandeur), à Laloubère (aire du Moulin), à Odos (aire du Galopio), à Soues (aire Rives de l'Adour) et à Tarbes (aires Las Gravettes et du pont Alstom). Ces aires (hormis celles d'Aureilhan et d'Ibos, non comptabilisées) ont hébergé, sur 59 emplacements, 1 585 personnes. L'aire d'Ibos est complètement dégradée, occupée par des illicites. Un projet de sédentarisation est à l'étude (transformation en terrains familiaux).
- **1 aire de grands passages**, chemin Las Gravettes, à Tarbes, depuis 2013, d'une capacité de 100 caravanes, destinée à l'accueil de grands groupes, de 30 à 100 caravanes, du 1^{er} avril au 31 octobre, sur une durée d'une semaine ou de deux semaines exceptionnellement. Deux missions évangéliques et un groupe de passage ont été accueillis en 2018.
- **1 aire tampon « Lespie »**, à Ibos, D94, en contrebas de la RN 21. Cette aire, pouvant accueillir 40 familles, a été réhabilitée et ouverte fin octobre 2018. Elle permet d'accueillir, de quelques jours à quelques semaines, des petits groupes de gens du voyage de passage (moins de trente caravanes), des familles en recherche de sédentarisation, ou en attente de places sur les aires d'accueil, mais aussi des résidents des aires d'accueil lorsque des travaux sur ces aires exigent de les fermer. À la différence de l'aire de grands passages, l'aire de Lespie est ouverte toute l'année.

La gestion des aires d'accueil s'effectue par le biais de divers contrats, passés par la CATLP, avec différentes sociétés concernant les prestations suivantes :

Gestion des aires :

Depuis 2013, la gestion des aires est confiée à un prestataire. Le dernier marché annuel a été reconduit en 2018, avec la société VAGO. Le montant initial du marché est de 347 639,88 € TTC pour la tranche ferme (7 aires d'accueil, aire de Lespie et aire de grands passages) et de 29 808 € TTC pour la tranche optionnelle (aire d'Aureilhan).

Le personnel de la société VAGO est basé dans le local « Concorde », zone industrielle Concorde, à Bordères-sur-l'Echez, mis à disposition par la CATLP.

Matériel urbain défensif :

Le marché annuel, pour des fournitures de matériel urbain défensif, passé sans minimum ni maximum, avec la société PREFABAT, a été renouvelé en 2018. Ce contrat de fourniture de matériel breveté, dit inviolable et sécurisé (bornes, poutres, barrières, portiques, portes blindées, armoires blindées, système de fermeture, gabions,...) permet de lutter plus efficacement et plus rapidement contre les intrusions ou les dégradations courantes. En 2018, la dépense réalisée est de 12 322,98 € TTC.

Travaux et prestations pour des interventions liées aux gens du voyage :

Le marché annuel de travaux et de prestations pour des interventions liées aux gens du voyage a été reconduit, en 2018, avec l'entreprise FRECHOU, pour un montant maximum de 96 000 € TTC.

Les prestations du marché comprenant, notamment, des travaux de maçonnerie, d'enrochement, de mise à disposition de matériel avec chauffeur (camion, benne, matériel d'hydrocurage, de levage et de chargement) permettent de répondre, en urgence, aux problèmes rencontrés dans le cas de nécessité de protections de terrains et d'actes de vandalisme. En 2018, la dépense réalisée est de 53 005,04 € TTC.

Système de télégestion sur les aires d'accueil :

L'installation de la télégestion, en remplacement des compteurs existants, de marque Lumex, qui ne sont plus fiables et plus fabriqués, a commencé en 2018, sur les aires d'Alstom et de Soues. Ce dispositif, en mode de prépaiement, permet de suivre à distance les consommations en temps réel jusqu'à la facturation. Ce système sécurisé est équipé d'alarmes pour détecter toute intrusion, coupant les fluides instantanément.

SÉDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE

Maîtrise d'œuvre urbaine et Sociale :

Dans le cadre de l'ancienne Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) et pour faire la transition avec la nouvelle MOUS, qui était, initialement, prévue en 2018, la CATLP a signé une convention, avec l'association SAGV 65 et M. Jean GARLAT, architecte DPLG, jusqu'au 30 juin 2018. Les coûts des prestations réglées à SAGV65 (7 500 €) et M. GARLAT (6 468.44 €) sont pris en charge par l'Etat à hauteur de 50 %.

La future MOUS départementale sera mise en place, en juillet 2019, à laquelle participera la CATLP, au prorata de sa population, à hauteur de 21 500 €, sur un coût total de fonctionnement de la MOUS de 80 000 € (40 000 € pour l'Etat).

Projet de sédentarisation

SÉMÈAC

Un projet initial consistait à viabiliser 10 terrains, de 400 m², rue des Garennes à Séméac, et à y construire 10 maisons de 70 m² de surface habitable environ. Les capacités de financement de l'OPH65, qui avait en charge le programme de construction, ayant été revues à la baisse, ont contraint la CATLP à abandonner ce projet.

Un nouveau projet de terrains familiaux, en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, a été mis à l'étude en 2018.

IBOS

Un groupe de travail a été organisé pour réfléchir à des solutions pérennes de sédentarisation des familles illicites, nombreuses, sur la commune d'Ibos.



FINANCES

Une année de transition



Durant l'exercice 2018, les **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** se composent principalement :

- **Des atténuations de produits** (chapitre 014) pour 38 427 181,52€. Ces atténuations comprennent le reversement de l'attribution de compensation (26 795 671,22€) aux communes membres, le FNGIR - le fond national de garantie de la réforme de la taxe professionnelle - (11 628 364€) et un reversement de fiscalité pour un montant de 3 146,30€ (TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales + GEMAPI).
- **Des charges du personnel** (chapitre 012) pour 11 275 276,07€ y compris les rattachements pour 112 610€.
- **Des dépenses à caractère général** (chapitre 011) pour 5 490 052,15€ y compris les rattachements pour 457 663,64€.
- **Des autres charges de gestion courante** (chapitre 65) pour 21 124 582€. Ces dépenses se composent des indemnités d'élus pour 948 931,05€ (Comptes 6531, 6532, 6533, 6534 et 6535), des contributions obligatoires pour 18 474 915,85€ (sur le compte 65548 : 17 226 065€, reversement de la participation au SYMAT, 736 592€ au SM Pyrénia pour la partie fonctionnement et 517 921,17€ pour la GEMAPI PETR PLGV-Pole sud), des subventions de fonctionnement versées : compte 6574 : 980 729,25€ : dont 505 963€ pour le Parvis, 303 976,67€ pour l'action économique dont Crescendo, 143 000€ pour les festivals ; compte 6553 : 410 825,19€ pour la compétence incendie (pour les ex communautés : ex-CCCO et ex-CCGAA) ; compte 65738 : 260 000€ pour le GIP ; compte 657363 : 97 268,17€ subventions d'équilibre versées au BA pour couvrir les dépenses de fonctionnement des zones non intégrées dans les stocks ; compte 6553 : 410 825,19€
- Enfin les **autres dépenses de fonctionnement** se composent des charges d'intérêts (397 470,17€), des charges exceptionnelles (146 215,91€) dont 63 467,52€ de titres annulés sur les exercices antérieurs liés à la compétence scolaire, de l'amortissement des immobilisations, des cessions d'actifs et autres (2 477 888,98€).

Les **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** se composent principalement :

- **Des impôts et taxes** (chapitre 73) pour 65 554 582,13€ qui se composent : des taxes foncières (CFE+TH), de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), et des IFR s'élèvent à 46 389 793€ ; de la TEOM pour 17 242 521€ ; de la taxe GEMAPI pour 841 399€ ; et les reversements de fiscalité à 1 071 321,30€ dont 1 052 251€ pour le FNGIR.
- **Des dotations et des participations** (chapitre 74) pour 15 886 759,48€. Les principales dotations et participations sont d'une part, la dotation d'intercommunalité pour 4 258 605€ et la dotation de compensation pour 9 098 649€ et d'autre part, les allocations compensations de TH et de CET pour un montant total de 1 481 611€. Les autres participations concernent principalement celles versées par le Conseil départemental et l'Etat pour le fonctionnement des écoles de musique y compris le conservatoire Henri Duparc (soit 228 585€), par l'Etat pour les aires d'accueil des gens du voyage (164 476,45€) et 562 423,33€ (CAF et Fonds FSCO) pour la compétence péri-scolaire.
- **Des produits des services** (chapitre 70) pour un montant total de 1 715 629,56€. Ces produits proviennent essentiellement, de l'activité des services sportifs (581 454,42€), culturels (297 326,39€), et des reversements pour le personnel mis à disposition : 793 296,42€ (compte 70841 à 70878) : reversement de salaires : personnel mis à disposition bibliothèque, école de musique, O R U , ADS, service transport, service technique, remboursement des décharges syndicales par le centre de gestion et refacturation des services communs de l'ex-CCM et l'ex-CCB.
- Le reste des recettes provient, des autres produits des gestions pour 249 651,67€ (loyers de la MREF, GIP, entreprises siuées sur le site de Bastillac), des produits exceptionnels (chapitre 77) pour 171 795,76€ qui correspondent principalement à des remboursements d'assurance, des régularisations de factures payées à d'EDF, à Orange (suite à des régularisations de lignes suite à la création du SIMAJE) et des non restitutions de cautions dans le cadre de la gestion des aires d'accueil et des opérations d'ordre pour 323 750,93€ (amortissements des subventions perçues, neutralisations des subventions d'équipement versées au 204 et ventes d'actifs).

Dépenses de fonctionnement
Budgetées : **84 049 666 €**
Réalisées : **79 338 666 €**
soit un taux de réalisation de **94,39 %**

Recettes de fonctionnement
Budgeté : **83 451 065 €**
(hors résultat n-1)
Réalisé : **83 943 924 €** soit
un taux de réalisation de **100,59 %**

BUDGET PRINCIPAL

Investissement

Les DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

se composent principalement (cf. page 20 du CA de la version officielle):

- **Des dépenses d'équipement** (chapitres 20, 204, 21, 23) pour un montant de 4 786 617,30 €.
 - » Pour le *chapitre 20* : 416 468,91 € dont 37 805,25 € concernant l'élaboration des documents d'urbanisme des trois pôles notamment du P.L.U.i
 - » Pour le *chapitre 204* : 2 755 511,68 €
 - » Pour le *chapitre 21* : 1 051 992,72 €
 - » Pour le *chapitre 23* : 562 643,99 €
- **Les autres dépenses d'investissement** sont liées d'une part, (chapitre 16) au remboursement du capital de la dette pour 1 131 304,18 € et de cautions pour 4 700 € dans le cadre de la régie des aires d'accueil et d'autre part, à des opérations d'ordre pour un montant de 333 750,93 € (contre partie des recettes de fonctionnement : amortissements des subventions perçues, neutralisations des subventions d'équipement versées au 204 et cessions d'actifs).

Les RECETTES D'INVESTISSEMENT

se composent principalement du FCTVA pour 225 053,52 €, de l'affectation d'une partie du résultat n-1 soit 4 753 149,07 €, des subventions perçues pour 38 191,04 € et des opérations d'ordre qui concernent l'amortissement de l'actif et autres pour 2 477 888,98 €.

Conformément à la délibération n°5 le résultat 2018 du BP est affecté de la manière suivante :

- 4 651 694,15 € au compte budgétaire 1068, en recettes d'investissement (excédents de fonctionnement capitalisés), afin de couvrir le déficit d'investissement soit 769 904,45 € + les RAR en dépenses soit 3 751 389,70 € et les crédits nouveaux inscrits en DM N°2 soit 180 400 € moins les recettes nouvelles liés à l'amortissement soit 50 000 €.
- 769 904,45 € au compte budgétaire 001 en déficit d'investissement (déficit d'exécution de la section d'investissement reporté).
- 8 679 174,92 € au compte budgétaire 002 en recettes de fonctionnement (solde de fonctionnement reporté). Ce montant résulte de l'excédent de fonctionnement global des budgets situés ci-dessous soit 13 330 869,07 € moins le montant porté au compte 1068 soit 4 651 694,15 €.

Dépenses d'investissement

Budgétées : **13 163 531 €**
(hors résultat n-1)
Réalisées : **6 256 672 €**
soit un taux de réalisation

de **47,53 %**

Recettes d'investissement

Budgétées : **15 225 565 €**
Réalisées : **7 521 801 €**
soit un taux de réalisation

de **49,40 %**

BUDGET PRINCIPAL 2018			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
FONCTIONNEMENT	79 338 666,80 €	83 943 924,04 €	4 605 257,24 €
INVESTISSEMENT	6 256 672,41 €	7 521 801,99 €	1 265 129,58 €



LES BUDGETS ANNEXES

Soumis à la TVA, les montants sont exprimés en euros HT (sauf le BA assainissement de l'ex-CCB)

Les trois premiers BA (Hôtels d'entreprises, coopérative haricot, location Téléports et location d'immeubles) ont pour objet la location d'immeubles.

- Pour l'hôtel d'entreprises : en fonctionnement en recettes nous retrouvons la perception des loyers (480 072,31 €) et l'amortissement des subventions perçues pour la construction des bâtiments. En dépenses, nous trouvons les charges de fonctionnement (97 779, 63€) , les charges d'intérêts, les amortissements des bâtiments (242 780,70 €) et des autres charges de gestion (19 736,89 €) correspondant à des titres annulés sur exercices antérieurs pour loyers impayés. En investissement, nous retrouvons en dépenses des travaux sur le Télésite (17 604,58 €), le remboursement l'emprunt pour le RIE, l'amortissement des subventions et la reprise du déficit, en recettes l'amortissement des batiments et l'affectation du résultat n-1.
- Pour les BA location Téléports et locations immeubles (qui ont fusionnés depuis le 1^{er} janvier 2018) nous retrouvons en fonctionnement les mêmes caractéristiques que pour le BA hôtels d'entreprises.

En investissement en sus des dépenses classiques (remboursement du capital, amortissements des subventions percues) nous trouvons au compte 2313 : 561 307,20 €, il s'agit de la fin des travaux réalisés sur le téléport 3 pour l'aménagement de la salle du conseil et le lancement des travaux pour l'hôtel d'entreprises du GABAS. Précision en fonctionnement (compte 61521) les crédits non consommés à la hauteur de 470 045,08 € correspondent aux travaux non réalisés concernant la reprise de l'étanchéité du Téléport 4. Ces travaux devraient être réalisés sur 2019.

Enfin pour le 2^{ième} budget les restes à réaliser en dépenses et en recettes concerne la réalisation de l'hôtel d'entreprises du GABAS.

Les deux budgets annexes liés à l'assainissement ex CCM et CCB.

- Pour le 1^{er} budget les dépenses d'investissement au 2313 à hauteur de 954 997,18 € correspondent aux travaux du réseau d'assainissement de Juncalas. Les restes à réaliser en dépenses (160 367,09 €) et en

- recettes (782 308,32€) correspondent à cette opération.
- Pour le 2^{ème} budget, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 194 454,36 € et les recettes à hauteur de 225 799,57 € se composent essentiellement des redevances perçues sur les usagers.

Les budgets annexes liées à la comptabilité de stocks (Parc d'activité des Pyrénées, Ecoparc, Zac de Gabas, Zac cap aéro, Sté de Bigorre et aménagement du Parc de l'Adour)

Ces 6 budgets annexes conformément à l'instruction budgétaire M.14 sont soumis aux règles comptables de la comptabilité de stocks qui implique la passation d'écritures d'ordre entre les deux sections (intégration des stocks provisoires de l'année n et définitive pour les stocks de l'année n+1), ce qui en rend la lecture un peu complexe.

Il convient d'apporter une précision technique concernant l'affectation des résultats pour les budgets annexes soumis aux règles de la comptabilité de stocks, les modalités d'affectation du résultat différent d'un budget dit « classique ». En effet l'excédent de fonctionnement est repris pour sa totalité en fonctionnement, et ne peut être porté au 1068 en recettes d'investissement pour résorber le déficit d'investissement.

Pour les 5 premiers budgets cités, l'année 2018 représentent une année de transition, peu d'investissement ont été réalisés sur ces budgets. Nous notons principalement des dépenses liées au fonctionnement de la zone qui s'élèvent pour le Parc d'activités des Pyrénées à plus de 75 000 €. Les écritures sont relatives aux stocks.

Pour le sixième budget le BA aménagement Parc de l'Adour, créé pour rappel en septembre 2018, les sommes de 11 575 791,52 € et 10 220 291 € que nous constatons respectivement en dépenses et en recettes de fonctionnement retracent comptablement entre la CACG et la CATLP le transfert des terrains acquis dans le cadre de la concession avec la CACG qui s'est achevée en mai 2018.

Concernant les deux derniers budgets, soit le BA aménagement de l'ex-CCCO et la ZI de Saux rien de particulier, nous pouvons noter pour le premier des cessions de terrains qui s'élèvent à 210 105 €.

BUDGET ANNEXES 2018					
SECTION	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS
	BUDGETÉ	RÉALISÉ	BUDGETÉ	RÉALISÉ	2018
FONCTIONNEMENT	43 561 300,12 €	22 457 116,08 €	48 130 659,73 €	36 866 724,78 €	14 409 608,70 €
INVESTISSEMENT	24 668 384,71 €	14 984 489,78 €	25 796 073,32 €	2 458 516,80 €	-12 525 978,98 €

BUDGET CONSOLIDÉ BP + BA 2018			
	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXES	RÉSULTATS
FONCTIONNEMENT	4 605 257,24 €	14 409 608,70 €	19 014 865,94 €
INVESTISSEMENT	1 265 129,58 €	-12 525 978,98 €	-11 260 849,40 €
RÉSULTATS	5 870 386,82 €	1 883 629,72 €	7 754 016,54 €

RESSOURCES HUMAINES

*Il faut être
enthousiaste de son
métier pour y exceller.*

Denis Diderot

LES CHIFFRES 2018

EFFECTIFS

Effectif des titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2018 :

Répartition par filière, par cadre d'emplois, par temps d'activité : 234 agents dont 135 femmes et 99 hommes.

Effectif des agents non titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2018 :

Répartition de ces agents par filière, par cadre d'emplois, par type de recrutement, par temps d'activité : 24 agents.

Mise à disposition des agents au cours de l'année 2018 :

- 5 agents de catégorie C de la CATLP auprès du SYMAT
- 4 agents de catégorie C, 1 agent de catégorie B et 1 agent de catégorie A auprès des maires.
- 2 agents de catégorie A de la mairie de Tarbes auprès de la CATLP.
- 2 agents de catégorie C et 1 agent de catégorie B de la CATLP auprès de la mairie de Lourdes.
- 1 agent de catégorie A la CATLP.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Titulaires :

- Catégorie A : 16 femmes, 26 hommes
- Catégorie B : 32 femmes, 26 hommes
- Catégorie C : 87 femmes, 47 hommes

Contractuels :

- Catégorie A : 4 femmes, 3 hommes
- Catégorie B : 12 femmes, 5 hommes

RECRUTEMENT AU COURS DE L'ANNÉE 2018

- 1 adjoint au responsable du service technique de catégorie A – filière technique (remplacement d'un départ en mutation).
- 1 responsable du service VRD de catégorie A – filière technique.
- 2 adjoints techniques au service technique de catégorie C – filière technique (remplacement de 2 départs en retraite).
- 1 adjoint administratif au service des équipements sportifs de catégorie C – filière administrative (40 %).
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe normale contractuel au Conservatoire Henri Duparc (discipline clarinette de catégorie B (temps complet) en remplacement d'un départ en retraite).
- 2 adjoints techniques de catégorie C (temps complet) au service environnement.
- 1 adjoint du patrimoine de catégorie C (temps complet) à la Médiathèque Louis Aragon en

qualité de médiateur numérique.

- 1 adjoint administratif de catégorie C (temps complet) à la direction générale adjointe des services.
- 1 adjoint technique de catégorie C (temps complet) au service informatique.
- 1 chargé de mission contractuel de catégorie A (temps complet) au service développement économique en charge de l'attractivité du territoire et de l'animation des filières.

DÉPART A LA RETRAITE

- 1 agent de catégorie C – filière médico-sociale
- 1 agent de catégorie B – filière technique
- 1 agent de catégorie A – filière culturelle

MASSE SALARIALE

BP 2018 : 11 784 510 € inscrits initialement.

L'évolution de la masse salariale présentée dans ce document est basée sur un GVT à 2 %.

Dans cette évolution, l'instauration du nouveau régime indemnitaire et l'application du PPCR au 1^{er} janvier 2019 impacteront aussi les dépenses.

Les heures supplémentaires ne sont pas rémunérées au sein de l'EPCI.

60 agents perçoivent la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au 31 décembre 2018 :

- 35 agents de catégorie C
- 15 agents de catégorie B
- 10 agents de catégorie A

Temps de travail :

- 29 jours de congés annuels,
- 7 jours du Président.

